

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	5
DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE.....	5
▶ Insécurité, dahalo	5
▶ Justice, prisons	7
▶ Gouvernance	10
▶ Droits des femmes –Interruption thérapeutique de grossesse.....	12
▶ Migrations	15
▶ Droits de l'enfant, éducation, université.....	15
▶ Santé.....	17
▶ Médias, réseaux sociaux	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Ressources naturelles	19
▶ Environnement, aménagements, foncier	22
▶ Le « kere » dans le Sud - Famine, dérèglement climatique	24
▶ Economie – Social	25
▶ Coopération, bailleurs de fonds	28

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

08/10 - C'est officiel. Mananjary forme avec Ifanadiana et Nosy Varika la 23ème région de Madagascar.

Le gouverneur de la nouvelle région, Maurice Lucien Randriadrison, nommé lors du conseil des ministres, a été installé officiellement à son poste et présenté à la population. De même que le nouveau préfet de Mananjary. « *Nous ravivons ce jour l'espoir pour le développement de la région Vatovavy* », a déclaré le président de la République. Une administration publique proche du peuple. Tel est l'objectif de la création des régions Vatovavy et Fitovinany, a-t-il encore soutenu. Après plusieurs mois de polémiques et de tergiversations, la scission de Vatovavy-Fitovinany est désormais effective. La mise en place officielle de la nouvelle région a donné lieu à un grand rassemblement populaire aux accents de pré-campagne.

13/10 - Interrogations sur futur budget de l'État.

Alors que s'ouvre la session parlementaire consacrée à l'examen du projet de budget 2022, le CCOC pointe du doigt les budgets « *sans destination précise* », qui représentent encore plus de 8 % du budget global (contre 11 % en 2020, mais 0,6 % en 2017). Des sommes conséquentes mises de côté sans que l'on sache à quoi elles serviront. Sa secrétaire générale, Hony Radert, estime que ces montants devraient être alloués directement aux ministères des secteurs prioritaires, notamment celui de la santé. L'organisation s'inquiète également de l'augmentation des emprunts auprès des partenaires techniques et financiers. Une augmentation de près de 150 %. Pour le téléphérique de la capitale, on parle d'un emprunt à hauteur de 150 millions d'euros, sans que soit publiés les termes de ce contrat et alors que l'utilité de ce téléphérique est mise en doute. Autre doléance, l'insuffisance de priorisation des secteurs sociaux. Parallèlement, on voit des stades fleurir dans différents districts et la question se pose de la priorisation de ce fameux capital humain à développer au niveau de la santé, de l'éducation, au niveau de l'accès à

l'eau, de la protection sociale, pour permettre aux personnes vulnérables de devenir des personnes autonomes sur la durée. Quant à la corruption qui gangrène le pays, les organes de lutte et de contrôle dédiés ne devraient recueillir cette année que 0,22 % du budget.

19/10 - La dette de l'Etat envers les compagnies pétrolières est estimée à 40 milliards Ar., soit environ 8,7 millions d'euros. Selon les explications du ministre de l'énergie et des hydrocarbures, Andry Ramaroson, ces dettes correspondent notamment aux aides financières que l'Etat doit régler auprès des pétroliers dans le cadre du dispositif de maintien, depuis 2019, des prix du carburant en dépit de la fluctuation des cours sur le marché international. Le montant des subventions à octroyer aux compagnies pétrolières doit être inscrit dans la loi des finances 2022 en cours de discussion au Parlement.

18/10 - Le président de la République annonce une évaluation des gouverneurs de région d'ici la fin de l'année en fonction du respect de leur contrat d'objectif et de leurs performances. « Il y a ceux qui travaillent dur et ceux qui n'ont pas la moyenne. Certains méritent une note de 19/20, d'autres malheureusement, n'obtiennent que 8/20 », prévient-il. Un décret adopté en août donne plus de pouvoir aux gouverneurs pour l'exécution du volet économique et social de la Politique générale de l'Etat (PGE). Les gouverneurs les plus méritants pourront voir les subventions étatiques allouées à leur circonscription « doublées, triplées, quadruplées, quintuplées et même décuplées », soutient Andry Rajoelina. Les moins performants risquent en revanche d'être sanctionnés par une fermeture des vannes étatiques.

22/10 - Andry Rajoelina rencontre les partenaires techniques et financiers (PTF) pour faire le point sur les sujets d'actualité : le kere dans le Sud, la protection de l'environnement et le changement climatique, la vaccination contre le Covid-19. Concernant l'insécurité alimentaire dans le Sud, l'Etat et les partenaires s'accordent à dire que les aides d'urgence déployée jusqu'ici doivent s'accompagner d'un renforcement de la résilience des populations afin de les sortir du cercle vicieux de l'aide-permanente, d'où l'accélération nécessaire des démarches pour la mise en œuvre du Plan émergence du Sud. Andry Rajoelina a profité de cette rencontre semestrielle pour demander plus de soutien et de contribution des PTF dans la mise en œuvre de ce plan alors que ceux-ci souhaitent que l'Etat engage plus de moyens et que les actions de l'Etat et des PTF soient mieux coordonnées. *L'Express* écrit : « Dans le cas de la lutte contre le kere dans le Sud, l'estimation des aides d'urgence décaissées par les entités internationales se chiffre en milliard de dollars. Seulement, rien n'a changé. Le nombre de personnes en situation de détresse alimentaire a, au contraire, augmenté. »

28/10 - Alors que l'horizon de la présidentielle de 2023 approche, l'opposition est minée par des luttes intestines. La scission guette le parti HVM. La formation de Hery Rajaonarimampianina est menacée d'éclatement. Certains de ses membres reprochent à l'actuelle direction conduite par Rivo Rakotovo sa ligne de conduite critique à l'égard du pouvoir. Une aile dirigée par Mohamed Rachidy se dessine et met en péril la solidarité du parti, encore éprouvé par sa défaite à la présidentielle de 2018. Des divergences comparables affectent le TIM de Marc Ravalomanana. Le « groupe Panorama » est accusé de complaisance vis-à-vis du pouvoir par les éléments les plus radicaux du parti.

28/10 - La fouille de deux jets privés appartenant à une personnalité a failli virer en une échauffourée à l'aéroport d'Ivato. Ils ont tenté de décoller sans passer par les formalités, dont l'inspection par des gendarmes et des douaniers, leurs responsables refusant qu'on les fouille. L'un devait s'envoler vers Paris et l'autre vers Dar es Salaam. Les forces de sécurité ont dû faire appel à leurs supérieurs, qui se sont rendus sur les lieux. Les formalités ont finalement pu être accomplies. Le jet à destination de Paris n'avait aucun passage, l'autre pour la Tanzanie, a embarqué deux Comoriens.

14/10 - En cette période de renouvellement des membres de la formation permanente de la CENI, le Kmf/Cnoe- rappelle les dispositions juridiques régissant l'élection des membres de la CENI, principalement pour l'élection des deux personnalités issues des organisations de la société civile légalement constituées œuvrant dans le domaine de l'observation des élections. Le décret du 1er septembre fixant les modalités de désignation et d'élection des membres de la CENI dispose que : « pour l'élection des personnalités issues des organisations de la société civile, les associations ou organisations de la société civile légalement constituées, œuvrant dans le domaine de l'observation des élections et ayant effectivement participé à l'observation d'au moins deux élections nationales sont habilitées à présenter un candidat ». Or le décret n'a pas donné une définition de ce que l'on entend par une « observation effective ». Pour le Kmf/Cnoe, il est inconcevable que la simple détention d'un agrément suffise à déterminer qu'une organisation de la société civile a effectivement fait une observation électorale. L'Observatoire considère que celle-ci doit être présente dans tout le processus électoral jusqu'à la remise d'un rapport d'observations à la CENI.

25/10 - Fin de mandat pour les membres de la CENI. L'ère Hery Rakotomanana, président de la CENI depuis 6 ans, s'achèvera officiellement dans les jours à venir. La nouvelle Commission, avec ses nouveaux

membres, commence à prendre forme. La CENI est composée de 9 membres, dont un représentant du président de la République, un représentant du Sénat, un représentant de l'Assemblée nationale, un représentant de l'Ordre des avocats, un représentant de la Cour suprême, un représentant de la HCC un représentant de l'Ordre des journalistes et deux représentants des organisations de la société civile œuvrant pour l'observation des élections.

26/10 - Dernière ligne pour la reconstitution de la CENI. Les organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le domaine de l'observation des élections doivent élire deux membres de la CENI. Quinze candidats sont sur la ligne de départ. Les OSC auraient déjà dû passer au vote mais Honoré Razakamahanana, président du comité ad-hoc organisant l'élection du représentant des OSC, a démissionné. Le motif de cette décision n'a pas été donné. Elle a cependant entraîné un blocage du processus. Il faudra que les OSC trouvent une solution pour s'accorder avec les textes. La loi instituant la CENI permet qu'elle soit opérationnelle malgré un défaut de désignation ou élection par les entités sources.

27/10 - Le Père Noël Marie Cyprien Médard Razafinandraina, directeur du centre Arrupe, se porte candidat pour siéger à la CENI. Son nom est affiché sur la liste des sept candidats qui sont retenus pour l'élection des deux représentants des organisations de la société civile au sein de la formation permanente de la Commission électorale. « *Ce jésuite du collège St-Michel alimente les débats et contribue, par ses idées, à enrichir le champ d'analyse des affaires publiques* », note *Midi*. Le président national du Kmfi/Cnoe, Andoniaina Andriamalazaray, est également dans la course pour succéder à Ernest Razafindralandy qui, lui aussi, est un ancien président national de l'organisation.

28/10 - Commissaires électoraux : Jacques Ravalitera, président de Kmfi/Cnoe et Ando Andriamalazaray, d'Action sociale pour développer (ASD), élus par la société civile. Ils vont siéger à la formation permanente de la CENI pour un mandat de six ans, non renouvelable.

Covid-19 et réouverture des frontières

12/10 - Les acteurs du tourisme à Nosy Be manifestent en faveur de la réouverture des frontières. Andry Rajoelina avait avancé la date du mois d'octobre pour la réouverture au tourisme international mais à ce jour la date n'a pas été confirmée. Selon eux la pauvreté explose. Les professionnels déplorent que cette situation soit exploitée par l'opposition HVM qui tente de récupérer le mécontentement de la population. Madagascar figure parmi les 32 pays vers lesquels le gouvernement britannique a assoupli les conditions de voyage. Des ressortissants britanniques n'attendent ainsi que la réouverture des frontières pour venir dans la Grande île.

14/10 - Madagascar rouvre progressivement ses frontières aériennes. Les liaisons entre Antananarivo et les îles de l'océan Indien reprendront le 23 octobre avec Air Austral et Air Mauritius, les liaisons entre Antananarivo et les pays d'Europe le 6 novembre avec Air France et Air Madagascar. Les vols charters en provenance de Milan et de l'Europe vers Nosy Be sont également autorisés. La fréquence des vols sera en revanche réduite, comparée à la fréquence normale d'avant le contexte de pandémie. Les tests PCR seront payants pour tout passager arrivant sur le territoire malgache. Le confinement à l'arrivée est désormais de 24 à 48 heures, le temps d'obtenir les résultats du test. Le conseil des ministres a aussi décidé que tous les jets privés souhaitant entrer à Madagascar doivent se munir d'une autorisation spéciale signée par Andry Rajoelina et le premier ministre. Cette décision mettra fin au calvaire de milliers de Malgaches bloqués à l'étranger depuis le 20 mars 2020 ainsi qu'à la souffrance des opérateurs touristiques. Mais la Grande île est-elle prête à reprendre les activités touristiques face aux risques que pourraient engendrer l'arrivée de touristes venant des pays encore touchés par la pandémie ? Telle est la question que se posent les observateurs. *Midi* écrit : « *La Grande île ne connaît plus de cas de coronavirus, ou presque. Face aux menaces, les autorités doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un éventuel regain de la pandémie. En cette période où les états-majors politiques commencent à se mobiliser en vue de l'élection présidentielle de 2023, un éventuel regain de Covid-19 risquerait d'être fatal pour le régime Rajoelina.* »

« Le risque d'importation du variant Delta du Covid-19 est bien réel, avec cette réouverture des frontières », affirment des médecins. Madagascar envisage de relancer sa liaison avec Maurice à partir du 23 octobre alors que trois cas actifs dus au variant Delta sont présents dans cette île. Madagascar accueillera, également, des personnes en provenance d'Europe à compter du 6 novembre, qui pourront également être porteuses du virus, bien que vaccinées. A Madagascar le taux de vaccination n'atteint pas 1 %. Pour un immunologue, il est grand temps de faire une promotion vaccinale contre le Covid-19, notamment dans les régions touristiques. Pour *Justice Madagascar*, le variant Delta ne peut être que l'invité imposé lors de la réouverture des frontières aériennes. Et Comme l'écrit *La Gazette* : « *Les PPN arriveront par voie maritime et le variant Delta par la voie des airs.* »

L'arrivée d'un Boeing 777 d'Air France avec 275 passagers rapatriés a été un test grandeur nature pour les dispositifs de contrôle sanitaire à l'aéroport d'Ivato.

19/10 - Le ministère de la santé a annoncé une vaste campagne de vaccination contre le Covid-19 pour faire face aux risques que présente la réouverture des frontières. Les autorités ont également rappelé l'existence de remèdes qui, affirme-t-il, ont fait leur preuve comme le CVO ou le CVO+, afin que chacun puisse choisir les moyens de protection et de prévention de son choix.

23/10 – Selon Midi « Une flambée épidémique est redoutée après l'ouverture des frontières mais la reprise des trafics de tout genre est aussi à craindre. Les récents faits qui ont défrayé la chronique sont loin d'être rassurants en matière de sécurisation des frontières. Les trafics dans les aéroports et nos ports se multiplient ces dernières semaines pour annoncer de mauvais signaux face à l'imminence de la réouverture officielle des frontières. Les faits tendent à confirmer que les frontières demeurent une passoire avec une complicité répréhensible de certains agents de l'Etat. »

23/10 - Le ministère de la santé multiplie les efforts pour tenter de vacciner le maximum de citoyens et éviter le risque de propagation des formes graves de la maladie à la suite de la réouverture des frontières. Il annonce ainsi l'arrivée de 336 000 doses de vaccin Janssen, don du gouvernement américain, fruit d'une collaboration entre les États-Unis, l'initiative Covax et l'Union Africaine.

26/10 - A ce jour, Madagascar a reçu plus de 1,4 million de doses de vaccins anti-Covid-19 : 250 000 doses de Covishield reçues en mai 2021 ; 302 750 doses de vaccin Johnson&Johnson en juillet ; 242 240 doses d'AstraZeneca en août ; 300 000 doses de vaccin Sinopharm en septembre, et enfin les 336 000 doses de Johnson&Johnson supplémentaires qui viennent d'être livrées. L'objectif annoncé par le premier ministre en juillet est de vacciner 840 000 personnes cette année, 4 millions en 2022 et 10 millions en 2023. Un niveau de vaccination largement insuffisant pour faire face à une nouvelle vague épidémique qui risque de résulter de la réouverture des frontières en ce début de mois. L'Etat a annoncé des mesures sanitaires strictes au niveau des aéroports et des ports pour prévenir le risque de contamination du variant Delta, inconnu jusqu'ici sur la Grande île, mais elles risquent fort de ne pas être appliquées. Des manquements sont déjà constatés. *Midi* rappelle que lors des deux premières vagues épidémiques, en 2020, de hauts responsables étatiques ont été à l'origine et les initiateurs de différents traitements de faveurs moyennant bakchich. Ils n'ont pas été inquiétés et jusqu'à présent, aucune enquête n'a été programmée pour faire la lumière sur ces cas qui ont mis en danger la santé publique. Avec un taux de couverture vaccinale de 2 %, la lutte contre la pandémie reste un défi pour Madagascar.

27/10 - Le ministère de la santé ne publie plus aucune information sur l'évolution de l'épidémie depuis plusieurs semaines mais elle reste encore d'actualité. Une disposition compréhensible par rapport à l'objectif des autorités de rouvrir les frontières en vue de relancer le tourisme. Mais elle n'est pas sans risque vu que certaines mesures de sécurité sanitaire ne sont plus respectées dans le pays depuis longtemps. Malgré l'assurance des autorités sur les mesures prises pour limiter sa propagation et l'avancée dans la campagne de vaccination, les malades se comptent par dizaine, voire plus, dans les centres hospitaliers.

28/10 - Le ministère de la santé affirme l'existence de deux cas de Covid-19 importés. La résurgence de l'épidémie n'est pas écartée, la couverture vaccinale étant trop faible, écrit *L'Express*. Deux personnes qui ont débarquées récemment à Madagascar ont été testées positives. Le ministère des transports affirme qu'elles ne font pas partie des passagers du vol Air Mauritius qui ont atterri à Ivato lors de la réouverture des frontières pour les vols commerciaux régionaux. On ne connaît pas encore le type de variant qui a contaminé ces voyageurs.

28/10 - Les ministères des transports, du tourisme et de la santé ont effectué une visite inopinée des hôtels agréés afin de vérifier l'effectivité du confinement des passagers venus à Madagascar par les vols commerciaux depuis la réouverture progressive des frontières. Les équipes ministérielles ont rappelé aux hôtes et aux personnes confinées l'importance du respect du délai de confinement strict jusqu'à l'annonce des résultats des tests PCR. Les sorties et les visites sont interdites durant la période de confinement. Les hôtels sont tenus de dénoncer aux autorités ceux qui quittent l'hôtel avant l'annonce des résultats des tests PCR. Plusieurs hôtels ont dénoncé des fuites de passagers. A l'aéroport d'Ivato, un responsable a été pris en flagrant délit de corruption et placé sous mandat de dépôt à Antanimora. Il aurait été vu sur les caméras de surveillance en train de recevoir 60 euros de la part d'un passager qui voulait échapper à la quarantaine. Deux passagers en fuite, en provenance de Maurice, ont été arrêtés.

29/10 - Mécanisme Covax : 468.000 doses supplémentaires de Sinopharm. Avec ce nouvel arrivage, le pays dispose de 768.000 doses de ce vaccin, dont 300.000 offertes par le gouvernement chinois. Les Malgaches ont actuellement le choix entre trois vaccins reconnus par l'OMS et l'Agence nationale de vaccination mais le rythme de vaccination reste très en deçà de l'objectif de 11.000 personnes par jour. Le ministère de tutelle compte adopter de nouvelles stratégies pour se rapprocher des cibles. 50 000 personnes n'ont pas fait faire la seconde injection du vaccin AstraZeneca, dont la date de péremption est proche.

► Diplomatie

12/10 - Nouveau sommet Afrique-France de Montpellier – La délégation malgache composée de jeunes entrepreneurs, d'activistes et de militants, rappelle que ses membres ne sont pas systématiquement assimilables à des « opposants » politiques. « *La société civile demeure neutre et non-partisane* » ont-ils affirmé¹. Des réflexions qui s'adressent aux gouvernements malgache et français.

14/10 - Le Sénat français propose un cadre juridique pour les restitutions de biens culturels aux pays étrangers. Une proposition de loi déposée par trois sénateurs réclame l'instauration d'un « *Conseil national* » des restitutions pour engager une réflexion sur les demandes formulées par les États étrangers. À travers ce texte, les élus dénoncent la propension du gouvernement à disposer de biens culturels inaliénables à des fins diplomatiques, sans passer, au préalable, par le Parlement. En l'état actuel du droit, la restitution s'oppose à l'inaliénabilité des collections, c'est-à-dire à l'impossibilité de vendre les biens conservés dans des établissements culturels nationaux, comme des bibliothèques ou des musées. Seul le déclenchement d'une procédure de déclassement, passant par le vote d'un texte de loi spécifique, peut contrevenir à ce principe. En novembre 2020, le transfert en catimini de la couronne du dais de Ranavalona III à Madagascar, au lendemain du vote d'une loi d'exception autorisant la restitution des biens culturels au Sénégal et au Bénin, a été vécu par les sénateurs comme un soufflet infligé par l'exécutif. Au cours des cinq dernières années, les sénateurs ont listé sept demandes de restitution adressées au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, par le Bénin, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Tchad, Madagascar, le Mali ou encore l'Éthiopie.

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE.

11/10 - Violation des droits de l'homme : mise en place d'observatoires dans neuf régions. Un accord de partenariat a été signé entre le Système des Nations unies et le ministère de l'enseignement supérieur pour la mise en œuvre du projet « *Rary Aro Mada – Soutien à la protection des jeunes défenseurs des droits de l'homme et consolidateurs de la paix sociale et de la cohésion communautaire* ». Financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix et mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR) et l'Unesco, un des principaux objectifs est de mettre en place des comités de paix au niveau local et neuf observatoires régionaux qui seront en charge du suivi des cas de violation des droits de l'homme. Ils mèneront également des campagnes de plaidoyer. Ce projet a entamé en septembre la première phase de renforcement de capacités des jeunes défenseurs des droits de l'homme dans les neuf zones d'intervention (Antsiranana, Fianarantsoa, Mahajanga, Morondava, Taolagnaro, Toamasina, Toliara et Sambava). 221 jeunes issus de 65 districts ont ainsi pu acquérir les bases des droits de l'homme et mieux comprendre les mécanismes de reporting et de monitoring des cas de violations qui peuvent se produire dans leur région.

25/10 - Les organisations de la société civile exhortent les autorités à adopter l'avant-projet de loi relatif aux droits des défenseurs des droits de l'homme. Elles bénéficient du soutien du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED). Récemment, cet organisme a présenté à l'exécutif, via le ministre de la justice, ce texte qui a pour vocation d'ériger des murs juridiques pour protéger les droits des défenseurs de droits et des lanceurs d'alerte. Le texte n'a pas encore été présenté au Parlement par le gouvernement. Il ne figure par l'ordre du jour de la session en cours. « *Les défenseurs des droits de l'homme et les lanceurs d'alerte, qui jouent un rôle clé dans la lutte contre la corruption, sont exposés à des risques spécifiques et sont souvent la cible de graves abus en raison de l'action qu'ils mènent en faveur des droits de l'homme*, a soutenu Randy Donny, rapporteur général du HCDDDED. *Ils ont besoin d'une protection spécifique et renforcée surtout au niveau national contre tout acte d'intimidation, de menace, et d'attaque qui font obstacle à leur travail* ». Les trafics de ressources naturelles, les mines, la saisie de terres et l'abus de pouvoir effectué par les autorités, sont, selon Randy Donny, en tête de liste des sujets objets de dénonciations par les défenseurs des droits et les lanceurs d'alerte. Et « *à Madagascar, élever la voix contre les actes frauduleux des entreprises ou contre la corruption peut s'avérer dangereux* » soutient-il. Il affirme que « *de nombreux cas d'emprisonnement de défenseurs de droits de l'homme et/ou de lanceurs d'alertes sont enregistrés depuis 2016* ».

► Insécurité, dahalo

¹ <https://actu.orange.mg/la-societe-civile-est-neutre-et-non-partisane/>

15/10 - 1 781 personnes ont perdu la vie dans des affaires de vol de bœufs au cours des cinq dernières années (2016-2021). Parmi ces victimes figurent 43 gendarmes qui sont décédées dans l'exercice de leurs fonctions.

01/10 - Le ratissage et la collecte de renseignements battent leur plein suite à l'attaque de cinq véhicules le 18 septembre, sur la RN7, entre Beronono et Ilaka Centre. La police d'Antsirabe a ciblé deux individus armés, auteurs principaux de l'acte. Au cours de la filature, les malfrats ont ouvert le feu sur les policiers. Deux des bandits, des récidivistes, ont été tués. La gendarmerie d'Amoron'i Mania, appuyée par celle du Vakinankaratra, a également interpellé quatre personnes, dont une femme. Elles sont présumées avoir été impliquées dans cette attaque. Des éléments de la gendarmerie escortent désormais les taxis-brousse d'Antananarivo-Fianarantsoa à Toliara.

01/10 - 11 gendarmes blessés, une personne décédée et une caserne incendiée suite à un affrontement entre des gendarmes et des habitants dans la commune d'Antanetibe Anativolo à Anjozorobe. Selon la gendarmerie, « *des habitants en colère suite au décès d'un membre de leur communauté, sont venus mettre le feu à la caserne de la gendarmerie pour manifester leur mécontentement* ». Les affrontements auraient débuté lorsque trois gendarmes ont effectué une patrouille au niveau d'une maison « *connue comme repaire de bandits* ». « *C'est à ce moment qu'un individu est sorti de nulle part, muni d'un sabre, pour se jeter sur l'un d'eux et lui voler son arme. Il a fini par le blesser* ». Pour se défendre, en légitime défense, « *ce gendarme a dû utiliser son arme* », indique un communiqué. La mort de l'individu a provoqué la colère des habitants. Des renforts dirigés par le commandant du groupement de gendarmerie et la compagnie Imerina central ont dû intervenir pour aider les forces de l'ordre locales à rétablir l'ordre. Les gendarmes ont dû recourir à des grenades lacrymogènes pour disperser la foule.

02/10 - Trois maires du district de Belo-sur-Tsiribihina placés sous mandat de dépôt à la maison centrale de Morondava. Ils sont poursuivis pour meurtre, trafic d'armes et kidnapping. Un présumé dahalo identifié comme leur complice a été abattu, tandis que cinq autres ont été arrêtés. La victime du meurtre est un opérateur économique, assassiné le mois dernier. Les investigations ont abouti à l'identification d'un proche du maire de Tsimañana comme étant l'un des co-auteurs. Celui-ci, à son tour, a dénoncé le maire qui a fait par la suite l'objet d'une interpellation. Cinq autres présumés dahalo, proches de l'élus, ont également été arrêtés. Des investigations ont permis de conduire à la mise en cause d'un autre maire, celui d'Antsararaka, qui aurait été le fournisseur de l'une des armes à feu, via le marché noir. Bien avant ces deux arrestations, le maire de Belinta avait déjà été interpellé, cité dans une série de kidnappings et pour association de malfaiteurs.

05/10 - En réponse à la situation d'insécurité, La Gazette relaie un appel au rétablissement de la peine de mort² : « *La réinstauration de la peine de mort prononcée et exécutée sur la place publique et non en catimini, sera le fer de lance d'une volonté politique qui lutte contre la criminalité* », est-il notamment écrit.

11/10 - Un détachement permanent de l'armée installé à Ambalakindresy dans le cadre de la restructuration de l'armée. Après celui d'Iakora, un deuxième détachement spécial de sécurité (DSS) a été inauguré dans cette localité du district d'Ambohimahaso (région Matsiatra Ambony). « *Avec la mise en place de ce DSS, le but est de maintenir de façon durable la sécurité et la paix sociale* », explique le chef de l'Etat. Ambalakindresy a été le repère des dahalo dans le pays Betsileo et ses environs. 80 fusils d'assaut et une trentaine de fusils de chasse y ont été saisis. Il y aura, au final, quatorze DSS.

19/10 - Une flambée d'insécurité plonge la ville de Mahabo dans la terreur. En quelques jours, quatre personnes ont trouvé la mort dans des circonstances tragiques. Parmi les victimes, deux individus ont été mutilés et décapités et deux autres fusillés. Le chef fokontany de Mahabo a entre autres proposé l'interdiction du port d'armes blanches dans toute la ville, notamment la nuit.

21/10 - Une opération militaire a fait quatre morts à Antanetibe Anativolo (district d'Anjozorobe). Trois dahalo ont péri. Munis de fusils kalachnikov, les malfaiteurs ont abattu un villageois membre du groupe d'autodéfense. Des dizaines d'hommes s'étaient abattus de nuit sur le village et avaient capturé une cinquantaine de zébus.

23/10 - Maintirano : Un militaire du 2e régiment de la Zone de Défense et de Sécurité de Tsiribihina a été tué dans un affrontement avec des dahalo.

25/10 - Sur les ondes de la radio Don Bosco, Mgr Marie Fabien Raharilamboniaina, évêque de Morondava, a dénoncé de probables complicités « de responsables nommés et élus », dans l'insécurité qui

² <http://www.lagazette-dqi.com/?p=64013>

sévit dans la région Menabe et notamment, à Mahabo. Le premier ministre a également soutenu « *que des cas de complicités sont les raisons de la persistance de l'insécurité* » dans cette région.

28/10 - L'insécurité qui règne dans certaines régions a fini par coûter leur poste à plusieurs hauts responsables régionaux, militaires et administratifs. Le général Nantenaina Andriambao Ramisa, commandant de la zone de défense et de sécurité de Tsiribihina-Morondava, a été limogé à peine huit mois après sa nomination. Le préfet de Morondava, président de l'organisme mixte de conception régional, a également été remercié. Le chef du gouvernement leur avait lancé un ultimatum de 20 jours pour résoudre les problèmes d'insécurité qui règnent dans la région Menabe.

28/10 - Des habitants des villages aux alentours des Tampoketsa, dans la commune d'Ankazobe, sur la RN 4, lancent un appel aux autorités face à la recrudescence de l'insécurité. Selon leurs témoignages, les attaques de dahalo et les vols de zébus se multiplient. Des taxi brousse qui empruntent cette route après le coucher du soleil se font caillasser. Les fokontany, la commune et la gendarmerie ont déjà été saisis par les habitants qui expriment leur peur par rapport à la situation.

28/10 - Farafangana : une foule revendique la libération de 2 maires et de 16 « kalôny »³. Une émeute a été évitée de justesse. Le député et quelques maires ainsi que des centaines de villageois se sont rués vers la prison, en vue de demander la libération de 18 personnes parmi lesquelles deux maires et 16 membres du « kalôny ». Le préfet et le commandant du groupement de gendarmerie sont intervenus pour rétablir l'ordre. Les manifestants ont été informés des procédures à suivre en cas d'arrestation d'un suspect pour demander une liberté provisoire sans troubler l'ordre public. Le maire de Manambotra Sud avec 8 « kalôny » ont été arrêtés en septembre pour extorsion de fonds. Quelques jours plus tard, le maire de Vohitromby et 7 autres « kalôny » ont subi le même sort. Les charges à leur encontre étant une arrestation arbitraire à répétition d'un individu sans motif légal et sans remise du suspect à la police judiciaire. Leur mode opératoire était de réclamer par la suite 2 millions Ar. à la personne interpellée en échange de sa libération. Certains d'entre eux sont poursuivis pour meurtre d'un « kalôny » tombé dans leur piège.

► Justice, prisons

12/10 - Le ministre de la justice, Herilaza Iimbiky, dénonce les pressions qui s'exercent sur les magistrats. Un constat très rare de la part d'un ministre de la justice, fait observer *L'Express*. Ces pressions et interventions sont d'ordre politique ou économique. « *La corruption peut, aussi, se présenter sous forme de pression politique ou économique* », soutient-il. S'ajoutent à la liste les pressions émanant de la société., notamment dans le monde rural. Lala Ratsiharovala, ancienne ministre de la justice, et présidente du Mouvement pour l'éthique et la déontologie de Madagascar (MEDEM), confirme cette situation. Elle soutient que le magistrat se doit d'avoir une force de caractère et le sens de l'éthique et de la déontologie en toutes circonstances.

05/10 - Maka Alphonse, président du CFM, souhaite que les « Dina »⁴ soient mieux encadrés pour faire face à l'insécurité. Il déclare notamment : « *le malaise au sein de notre société est à l'origine de l'insécurité actuelle, notamment le phénomène de vols de bovidés. Pourtant, le CFM ne se désengage pas de son principal rôle qu'est la réconciliation nationale, afin d'endiguer toute forme de crise sociale. Le 'Dina' constitue l'un des grands chantiers du CFM, pour éviter des troubles sociaux. Le CFM fait en sorte qu'il y ait des balises dans l'application du 'Dina' » pour éviter toutes dérives menant vers le non-respect des droits de l'homme* ».

09/10 - Une réunion de magistrats pour réfléchir sur les crimes contre l'environnement. Les magistrats des Pôles anti-corruption se sont réunis pendant trois jours à Antananarivo. L'enjeu : que Madagascar dispose d'une juridiction efficace concernant la criminalité environnementale et le trafic d'espèces sauvages. Des crimes qui se sont intensifiés depuis la crise économique et sociale engendrée par la pandémie de Covid-19 et encore trop rarement jugés et condamnés, estiment les organisateurs. Le principe de transaction avant jugement, qui consiste à rendre la liberté aux trafiquants de ressources naturelles à condition qu'ils offrent de l'argent ou des biens pour le pays, doit être remis en cause, estime Harimahefa Ratiarisoa, coordinatrice des Pôles anti-corruption. Un principe de transaction encouragé par la précédente équipe du ministère de l'environnement. La ministre actuelle, Baomiovotse Vahinala Raharinirina, a fait savoir que ce système serait désormais interdit. Derrière les infractions environnementales, il y a souvent de la corruption et les produits qui en découlent aboutissent souvent à du blanchiment.

³ Jeunes gens issus du fokolonana et liés par le « Dina » (convention communautaire)

⁴ Type de convention collective malgache défini comme étant un ensemble de règles coutumières d'organisation de la société. Ces conventions coutumières donnent lieu parfois à des dérives et règlements de compte au sein des communautés.

06/10 - Le procès sur les dossiers « Apollo 21 » devra encore attendre. « Les juges sont indépendants » a martelé le ministre de la justice, Herilaza Imbiki. Cette affaire, qui remonte à juillet dernier, implique plusieurs personnalités de différentes nationalités, notamment malgaches et françaises. Les instructions du dossier relatif au projet de coup d'Etat déjoué par les forces de sécurité ont déjà été bouclées. Selon le garde des Sceaux, l'ordonnance de renvoi du dossier par le juge d'instruction, destinée à la chambre d'accusation, fait l'objet d'un recours en appel. Selon les explications de juristes, cette démarche qui est une prérogative des parties au dossier, met en stand-by le cours normal de la procédure judiciaire. « *Ce recours aura pour effet de retarder le procès* », regrette Me Maka, un des avocats du couple Rafanoharana. Après le passage des prévenus devant le parquet du tribunal de première instance, le dossier a été pris en main par un juge d'instruction. Une fois l'instruction faite, le magistrat rédige une ordonnance de renvoi adressée à la chambre d'accusation. C'est à cette dernière, ensuite, de procéder à la qualification de l'implication de chaque accusé avant de remettre le dossier au parquet. S'il n'a rien à en redire sur les décisions de la chambre d'accusation, le parquet fixe alors la date du procès. Seulement, comme l'a expliqué le ministre, l'ordonnance de renvoi peut faire l'objet d'un recours en appel. C'est à la chambre d'accusation de statuer sur ce recours. Le procès de cette mystérieuse affaire est très attendu. La défense de Paul Maillot Rafanoharana demande sa retransmission en direct sur les chaînes nationales. L'affaire a fait beaucoup de bruit. Plusieurs personnalités connues du monde politique ont été inculpées, ainsi que des responsables de la gendarmerie et de l'armée. 21 personnes sont sur le banc des accusés. Sept prévenus sont en détention préventive, dont le franco-malgache Paul Rafanoharana.

26/10 - Affaire « Apollo 21 » : La Gazette rapporte que l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, « figurerait parmi les cerveaux de l'affaire, selon Paul Rafanoharana, le suspect détenu à la maison de force de Tsiafahy ». Le quotidien révèle que Frédéric Joureau, premier conseiller de l'ambassade, aurait été expulsé le 8 août, son nom ayant été mentionné dans cette affaire. La Gazette affirme que Christophe Bouchard serait lui aussi sur le départ « *afin d'échapper à la justice malgache* ».

29/10 - Affaire « Apollo 21 » : audience attendue d'ici fin décembre, indique le ministre de la justice, Herilaza Imbiki. Le dossier devrait être traité dans le cadre d'une session de la cour criminelle ordinaire. La fixation de la date de l'audience est de la compétence des juges, note le ministre. La Chambre d'instruction doit encore statuer sur les recours de nombreux avocats de certains accusés.

06/10 - Le dossier de Mbola Rajaonah revient sur le devant de la scène. Des bruits ont couru sur l'état de santé de cet ancien conseiller spécial de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina à Tsiafahy. La famille aurait demandé un transfert médical mais la justice n'a pas donné son accord. « *Le pays compte actuellement 29 000 prisonniers dans toute l'île. Et il n'y a aucune discrimination en matière de traitement. Tous sont logés à la même enseigne* », a affirmé le ministre de la justice, Herilaza Imbiki. Les prisonniers bénéficient tous, selon lui, d'un suivi médical.

07/10 - Affaire des 73,5 kg d'or saisis en Afrique du Sud mettant en cause trois suspects détenus sur place : le procès se fait attendre. Pour l'Alliance Voary Gasy (AVG), il devrait se tenir en Afrique du Sud pour dissiper tous les doutes. « *Nous avons déjà fait part de cette suggestion à l'ambassade de l'Afrique du Sud et nous avons également déjà envoyé une lettre auprès des autorités sud-africaines pour que le procès se tienne là-bas* », a indiqué le président de l'AVG, Ndranto Razakamanana. La société civile craint que le procès ne puisse pas se tenir dans de bonnes conditions à Madagascar. « *Les dossiers environnementaux liés aux affaires de justice ont toujours posé problème dans le pays* », a-t-il expliqué. De son côté, le Pôle anti-corruption a affirmé que la présence des trois suspects est requise pour le bon déroulement du procès mais jusqu'ici l'Afrique du Sud a refusé d'extrader les trois suspects.

09/10 - Hôpital Joseph Ravohangy Andrianavalona (HJRA) - Tentative d'évasion d'un célèbre détenu soigné, deux médecins interpellés pour complicité. Des médecins en blouse blanche ont observé une heure de grève pour manifester leur solidarité envers leurs deux collègues. Ils ont réclamé leur « *libération immédiate sans condition* », arguant du fait la garde d'un détenu dans un établissement hospitalier ne ressort pas de la responsabilité des médecins. « *Nous sommes excédés* », ont-ils déclaré. Les manifestants condamnent en outre le non-respect des procédures d'interpellation et de garde à vue concernant les médecins fonctionnaires. **Le détenu est Eddy Maminirina, homme d'affaires condamné en 2019 à 5 ans de prison ferme pour des dossiers de trafic de bois de rose, surnommé « Eddy Bois de rose »⁵.** Les forces de l'ordre l'ont interpellé à l'extérieur de l'hôpital HJRA où il était admis pour des soins. Une admission sur « *réquisition de*

⁵ Eddy Maminirina est dans la ligne de mire des autorités judiciaires depuis plusieurs années. En 2017, le Bianco avait émis un avis de recherche à l'encontre de cet individu, suspecté dans une affaire de trafic de bois de rose. Il a disparu des écrans radars jusqu'en 2018. Il a pu s'échapper en Asie, notamment en Thaïlande, en Chine et à Dubaï. Le multimilliardaire a été arrêté en février 2019 par la police, sur réquisition de la Cour spéciale contre le bois de rose et le bois d'ébène qui avait délivré un mandat d'arrêt. Depuis son arrestation spectaculaire, dans la cour du centre commercial La City à Ivandry, il se trouvait derrière les barreaux de la maison de force de Tsiafahy. En décembre 2019, à l'issue de son procès, il a été condamné à cinq ans de prison ferme et à une amende de deux milliards Ar.

l'Etat », précisent les manifestants. Les soins étant terminés, le détenu aurait tenté de prendre la fuite. Deux agents pénitenciers ont également été placés en garde à vue et enquêtés.

11/10 - Affaire Eddy Bois de rose : les deux médecins relâchés après leur grade à vue et déférés au parquet. Eddy Maminirina a été maintenu en garde à vue et des agents pénitenciers ont été assignés à sa surveillance.

L'Express écrit : « Il y a de quoi faire une enquête. L'astuce est monnaie courante depuis plusieurs décennies. Une haute personnalité condamnée par la justice se fera délivrer un billet d'hôpital pour échapper aux affres des prisons. Du moins avant l'avènement de la prison cinq étoiles d'Imerintsiatosika ou, semble-t-il, on y passe un séjour inoubliable. La pratique vaut pour tous les genres de condamnation et pour tous les criminels. Elle y séjournera le temps qu'il faudra pour que la mémoire collective l'oublie de même que les archives du tribunal. Une peine de dix ans de travaux forcés à perpétuité se transforme ipso facto en une amnistie sans décret. À charge pour le condamné de se faire totalement discret pour ne pas éveiller les soupçons. Le temps fera le reste. Les hôpitaux sont ainsi l'asile préféré des condamnés. »

13/10 - Le Pr Auberlin Rakototiana et le Dr Jean-Marie Rasamimanana, chef de service d'urologie et directeur adjoint du CHU, mis en examen pour complicité de tentative d'évasion d'Eddy Bois de rose, relaxés au bénéfice du doute. Eddy Maminirina, quant à lui, a été reconnu coupable. Il écope de deux ans de prison ferme et non cumulables alors qu'il avait déjà été condamné à 5 ans de prison ferme pour l'affaire de bois de rose. Trois agents pénitenciers ayant assuré la garde du détenu au CHU et deux civils proches de l'opérateur économique ont été condamnés à un an de prison ferme à la maison centrale d'Antanimora. Une dizaine d'agents pénitenciers, qui ont été convoqués à la barre, ont été relaxés au bénéfice du doute. Malgré les explications et témoignages selon lesquels Eddy Bois de rose est rentré dans la salle de soin où il devait être maintenu, après avoir effectué une sortie non autorisée, le juge a considéré qu'il s'agissait d'« évasion masquée, du fait que cette absence n'a été ni justifiée, ni fait l'objet d'une autorisation d'une autorité compétente ».

13/10 - La gendarmerie d'Ambanja a découvert un terrain de plantation de cannabis de 15 ha sur la commune d'Ambohitrandra. 7 personnes, dont 4 mineurs, sont actuellement en garde à vue pour une enquête. La culture du cannabis se pratique à grande échelle dans le secteur, dans des zones difficiles d'accès. Une partie des débouchés se situe dans les zones touristiques proches, notamment à Nosy Be.

13/10 - Journée mondiale pour l'abolition de la peine de mort du 10 octobre. L'ACAT Madagascar veut que le gouvernement soutienne le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort et vote en faveur de la résolution appelant à un moratoire universel sur la peine de mort qui sera présentée à l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2022. La commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), l'OIF, la FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) militent déjà dans ce sens. En 1990, un seul pays africain avait aboli ce châtiment : le Cap Vert. Au 1er octobre 2021, 23 États, sur les 55 membres de l'Union africaine, l'ont aboli. Le Tchad (2020), le Malawi (2021) et la Sierra Leone (2021) ont été les derniers pays abolitionnistes de droit. 18 pays n'exécutent plus les condamnés à mort. 41 pays sont donc abolitionnistes en droit ou en fait et 14 États maintiennent encore la peine de mort.

16/10 - Le garde des sceaux fait part de son intention de soumettre les chefs des cours et des juridictions à une évaluation tous les six mois « sur la base de critères de performance objectifs ». Parmi les critères d'évaluation, la célérité dans le traitement des dossiers. « La qualité des décisions judiciaires rendues sera également évaluée », ainsi que le management des chefs de cours et de juridictions, souligne-t-il. Le résultat des évaluations entra en ligne de compte dans les décisions de mutation. Herilaza Imbiki escompte que ce système réduira le mécontentement des citoyens sur le fonctionnement de la justice.

Le niveau d'exigence envers l'administration pénitentiaire sera également rehaussé.

Trois tribunaux de commerce seront mis en place prochainement. « Cette justice commerciale est nécessaire puisque la sécurisation des investissements internationaux fait partie des attributions du ministère de la justice », explique le ministre.

12/10 - « A Madagascar, ceux qui ont commis les pires crimes sont ceux qui bénéficient des meilleurs traitements », dénonce La Gazette. Après que Mbola Rajaonah, homme d'affaires et bras droit de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, ait été surpris en dehors de sa cellule lors d'une descente inopinée à la maison de force de Tsiafahy le 20 décembre 2020, alors qu'il est censé être incarcéré depuis février 2019, les rumeurs continuent de circuler sur les traitements de faveur dont il bénéficie. Le détenu aurait soudoyé les employés afin de bénéficier d'un hébergement confortable dans la maison du gardien-chef. La femme d'affaires et ancienne conseillère de Hery Rajaonarimampianina, Claudine Razaimamonjy, serait également en train de vivre un séjour tranquille à Antanimora, loin des autres prisonniers et des contraintes de l'établissement.

06/10 - Signature d'une convention avec l'AFD pour financer le programme d'aide au secteur pénitentiaire (PASP), dénommé « Fanarenana » (« Réhabilitation »). Montant : 5 millions d'euros. Le programme se déroulera sur 4 ans. Le but est d'améliorer les conditions de vie des détenus, préparer leur retour dans la communauté et améliorer les conditions de travail des agents pénitentiaires. Entre autres, il prévoit l'amélioration de la nourriture des détenus, de la prise en charge de leur santé, de leur formation et de leur éducation. Le programme prévoit également la réhabilitation des « camps pénaux ».

21/10 - « La détention arbitraire est devenue la règle au niveau de nos administrations pénitentiaires », dénonce La Gazette. Des détenus ayant bénéficié d'une décision de mise en liberté, d'acquittement au bénéfice du doute ou même d'acquittement pur et simple sont maintenus pendant quelques jours en prison. Des agents de l'administration pénitentiaire, des chefs d'établissements, des magistrats et des greffiers se rejettent la responsabilité de cette situation. Des agents de l'administration pénitentiaire demanderaient des pots-de-vin en échange d'une libération immédiate des détenus.

28/10 - Le rétablissement du ratio condamné/prévenu vers 70/30 sur la bonne voie selon Herilaza Imbiki. Un objectif que le ministère de la justice avait fixé pour désengorger les prisons, mais aussi pour accélérer le jugement des prévenus. Pour Herilaza Imbiki, en marge d'une réunion avec Justice et Paix de l'Église catholique, l'inversion est en bonne voie.

► Gouvernance

01/10 - Célébration du 60^e anniversaire de la création de la police - Pour le ministre de la sécurité publique, le corps doit opérer un tournant drastique autant dans son comportement que dans son professionnalisme. L'objectif est de briser la mauvaise image qui colle à la peau de cette entité des forces de défense et de sécurité « *Tout ce que nous ferons sera, dorénavant, orienté vers l'objectif de servir et protéger la population* », déclare le contrôleur général de police Randrianarisoa. Outre la lutte contre l'insécurité, ses éléments entendent multiplier les actions de proximité.

02/10 - Le directeur général de la toute nouvelle Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) sera nommé vers la fin de l'année 2021, indique Sahondra Rabenarivo, présidente du CSI. La procédure de recrutement du nouveau directeur suivra le même processus que celui du recrutement des directeurs du Bianco et du Samifin. « *Le CSI va mettre en place le comité de recrutement du nouveau directeur dans les prochains jours* », précise Sahondra Rabenarivo. Un appel à candidature sera ensuite publié pour une durée de 30 jours. Le CSI établira alors la liste des trois candidats retenus qui seront présentés au président de la République. L'ARAI est la 5^e et dernière entité du système anti-corruption entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption telle que définie dans la loi du 22 août 2016. Elle s'ajoute au CSI, au Bianco, au Samifin et au Pôle anti-corruption (PAC).

06/10 - « Mise en vente des avions d'Air Madagascar : paiement sur le compte de Tinoka Roberto », ministre des transports, titre *La Gazette*. Les trois Twin Otter de la compagnie malgache, à l'état d'épave, sont mis en vente à 1,5 million de dollars l'unité, affirme le quotidien. Des Américains et des Canadiens auraient répondu favorablement à l'appel d'offre mais il aurait été exigé que le paiement se fasse sur un compte à Dubaï, Tinoka Roberto se chargeant par la suite de payer Air Madagascar. Les clients américains auraient de ce fait renoncé. Le quotidien ajoute que ce compte à Dubaï serait lié à un compte personnel du ministre des transports, ex-conjoint de la ministre de la communication. Tinoka Roberto serait suspecté d'avoir acquis des hôtels haut de gamme à Toliara selon des procédés douteux relevant de la loi contre les biens mal acquis. « **Les Twin Otter ne sont pas en vente actuellement et aucune procédure n'a été lancée à cet effet** », dément la compagnie qui lance un appel à ne pas diffuser de fausses informations qui pourraient nuire aux démarches entreprises pour redresser la situation de la société.

09/10 - Déclaration de patrimoine : 18 nouveaux ministres aux abonnés absents un mois et trois semaines après leurs nominations. Seuls quatre nouveaux membres du gouvernement ont rempli leurs obligations.

12/10 - Les représentants de 230 entreprises ayant travaillé avec le ministère des travaux publics dans l'entretien et la réfection des routes réclament le paiement de leurs prestations. « *Trop c'est trop* », lancent les quelques dizaines de manifestants venu réclamer leur dû auprès du ministère. « *Aucun d'entre eux nous n'a encore été payé* », explique une des manifestantes, banderole à la main. Le ministère invite les entreprises à attendre la fin des audits menés actuellement et ayant pour but de vérifier l'exécution des travaux et le respect des cahiers de charges.

16/10 - Conseil supérieur de la Magistrature (CSM) : Raoul Arizaka Rabekoto, ancien directeur de la Cnaps devant le Conseil de discipline. Moins de trois semaines après sa condamnation par contumace par le Pôle anti-corruption (PAC) et l'interdiction prononcée d'exercer toute fonction publique durant 10 ans, le magistrat en fuite depuis février 2020 à l'étranger encourt une sanction disciplinaire du CSM. Il risque d'être radié définitivement du corps de la magistrature.

25/10 - Détournements au sein de la Cnaps : Jean Ravelonarivo s'échappe en Suisse. Condamné à une peine de 5 ans d'emprisonnement assortie d'une amende de 6 milliards Ar lors du procès qui a eu lieu le 27 septembre, l'ancien premier ministre Jean Ravelonarivo a réussi à quitter la Grande Île pour échapper à la justice. Il a débarqué à Mayotte le 16 octobre par une petite embarcation motorisée. Il aurait rejoint cette île via Nosy-Be. *Midi* est convaincu que cette évasion n'aurait pu se faire sans des complicités haut placées. L'ancien premier ministre aurait quitté Mayotte le 22 octobre par un vol Air France à destination de Paris. Il détiendrait un visa de trois ans accordé par l'ambassade de France. Presque toutes les personnes condamnées dans l'affaire des détournements à grande échelle au sein de la Cnaps ont réussi à prendre le large. L'ancien directeur général, Raoul Arizaka Rabekoto, président de la Fédération malagasy de football (FMF), considéré comme le cerveau de cette affaire, alors qu'il faisait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire (IST), a réussi à quitter la Grande île par un vol privé via Nosy-Be le 19 février 2020, alors qu'à l'époque, les frontières de Madagascar étaient fermées à cause de la pandémie. Les deux condamnés se retrouvent probablement à Zurich. Ce serait le cas aussi d'une troisième personne, une femme, qui a été placée sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora pour le même dossier. Alors qu'officiellement elle se trouve en prison, cette prévenue était absente à son procès, le 27 septembre. *Midi* attend que les autorités s'expliquent sur ces expatriations troublantes. Un mandat d'arrêt international a été prononcé contre l'ancien DG, mais pour l'heure, il n'a pas été exécuté. Pour narguer les autorités, l'intéressé assiste à de nombreux événements internationaux dans le cadre de sa fonction de président de la FMF.

26/10 - La justice prépare un mandat d'arrêt international contre l'ancien premier ministre Jean Ravelonarivo en fuite à l'étranger. Selon des sources judiciaires, bien qu'il y ait un accord de coopération judiciaire entre Madagascar et la France, jusqu'ici, aucune demande d'extradition faite auprès des autorités françaises n'a abouti. *L'Express* écrit : « *Outre les failles du système judiciaire et de sécurité, cette énième fuite d'une personnalité révèle l'inégalité devant la répression des délits et crimes. (...) Une traversée vers Mayotte à bord d'un boutre puis la France à bord d'un avion. Le parcours est classique. Frappées d'interdiction de sortie du territoire, recherchées ou condamnées par le tribunal, des personnalités ont décidé de quitter le pays moyennant ce chemin. Il semble qu'elles n'ont jamais été inquiétées ni au départ ni à l'arrivée à Mayotte contrairement aux migrants clandestins qui rêvent de l'eldorado mahorais et qui se font refouler à tous les coups. Il y a bien évidemment anguille sous roche. Quelqu'un qui a été condamné pour détournement de fonds par le Pôle anti-corruption il y a un mois et dont la presse a fait un large écho ne peut pas passer inaperçu. Qui plus est un ancien premier ministre même s'il n'est pas le seul et qu'ils étaient plutôt nombreux de 2009 à 2018. (...) Cette nouvelle évasion au vu et au su de tout le monde montre si besoin est la porosité de nos frontières et l'inefficacité de la prétendue surveillance du territoire. (...) Il va sans dire que la corruption tient une place prépondérante dans ce trafic. À chaque étape du contrôle il y a un coupable.* »

16/10 - Lutte contre les fraudes : une plateforme d'échanges de données entre les douanes et les impôts. L'Etat entend améliorer la collecte des recettes publiques. Les procédures légales sont renforcées pour y parvenir. C'est dans cette perspective que les administrations fiscales et douanières travaillent sur le renforcement des actions de lutte contre les fraudes à travers la mise en place d'une plateforme d'échanges de données. Les deux administrations font face aux mêmes fraudeurs. Ce qui fait que la meilleure stratégie de ciblage et de mesure du risque de non-conformité douanière et fiscale est de coupler les bases de données et de partager des informations sur les profils des contribuables.

20/10 - Lutte contre la corruption : convention des acteurs pour le respect des droits de l'homme. Une convention dans ce sens a été signée par huit entités, notamment le Haut conseil pour la défense de la démocratie et l'Etat de droit, le ministère de la justice, le Bianco, le service de renseignements financiers, le CSI, la CNIDH, Transparency International-Initiative Madagascar et l'ONG Tolotsoa. Une collaboration technique et juridique sera mise en place entre les acteurs. L'ambassade de France et l'OIF apportent au projet une contribution financière. La convention multipartite, d'une durée de deux ans, définit la collaboration entre les entités en matière d'échanges d'informations, d'appui aux citoyens victimes de corruption qui affecte directement ou indirectement leurs droits individuels, de sensibilisation et de plaidoyer ainsi que la pérennisation du mécanisme de lutte contre la corruption suivant une approche basée sur les droits de l'homme.

21/10 - L'exécutif sous haute surveillance dans la gestion des financements liés aux réponses anti-Covid. Elus et militants de la société civile réclament la transparence. L'Assemblée nationale veut avoir l'œil sur ces comptes. « *Il faut que le fonds d'urgence sanitaire soit géré avec efficacité et rigueur, et dans la transparence surtout* », a déclaré sa présidente, Christine Razanamahasoa. Le pays a bénéficié en effet de

plusieurs centaines de millions de dollars depuis l'année dernière. Les militants de la société civile profitent aussi de chaque tribune qui leur est offerte pour exiger la transparence sur ces milliards d'Ariary destinés à financer les réponses anti-Covid. Ce fût le cas notamment pour la délégation de la société civile qui a participé au Nouveau Sommet Afrique-France qui s'est tenu à Montpellier début octobre. « *Les revendications de la société civile en termes de transparence trouvent souvent porte close* », a déclaré la délégation dans une lettre ouverte aux autorités malgaches et françaises.

20/10 - « L'actuel directeur général de la douane, Ernest Zafivanona Lainkana, a détourné plusieurs milliards d'ariary durant son poste de receveur de la douane à Vohémar, affirme La Gazette. Ceci s'est produit lors du mandat de Hery Rajaonarimampianina et du règne de Mbola Rajaonah, principal bailleur de fonds dudit président ». Une plainte des employés a été adressée au syndicat de la douane. Elle fournit la liste de conteneurs ayant servi à transporter des marchandises débloquées sans régularisation à la douane de Vohémar. Il s'agit principalement d'huile et autres PPN pour approvisionner les régions Sava et Diana. Le propriétaire de ces marchandises est un Indo-pakistanaï utilisant plusieurs noms de société. Ce dernier est un proche de l'actuel DG de la douane qui l'a aidé dans ces affaires. Ce seul dossier représenterait quatre milliards Ar. de manque à gagner pour l'Etat. Un détournement effectué avec la complicité de Mbola Rajaonah, actuellement incarcéré à la maison de force de Tsiafahy. D'après un employé, le détournement s'élèverait à plus d'une centaine de milliards. Cette liste a été depuis longtemps effacée du manifeste de la douane mais elle reste vérifiable là où a été payé le bon à délivrer et la manutention.

25/10 - Une société importatrice de produits alimentaires aurait détourné plus de deux milliards Ar, grâce à un piratage du système informatique de la douane. Le directeur général des douanes est également soupçonné de fraudes, selon l'enquête menée par Gaele Borgia, correspondante de *France 24*. « *L'entreprise fait sa déclaration douanière dans le système informatique. A ce moment-là, un informaticien de douane s'introduit dans le système et diminue le montant de droits et taxes à payer. Cette faille a permis à l'entreprise de détourner 454 000 euros en l'espace de quatre mois seulement et l'on ne parle que d'une seule entreprise. C'est l'équivalent du budget de construction d'au moins huit centres de santé de base* », selon le récit de la journaliste. L'informaticien et l'opérateur économique sont passés aux aveux mais quelques jours plus tard le DG de la douane a autorisé l'entreprise fraudeuse récidiviste à récupérer six conteneurs de marchandises moyennant un simple recouvrement de droits et taxes, plus pénalités. Le DG nie toute complicité dans cette affaire. Le premier ministre avait été informé de la fraude en mars 2020 mais cela n'a pas permis de faire accélérer la procédure. Le pôle anti-corruption en charge de ce dossier accuse la douane de ralentir les investigations.

26/10 - Pour La Gazette, la multiplication des dramatiques accidents de la circulation est la conséquence de la corruption grandissante et généralisée dans le secteur du transport routier. « *Depuis la réalisation des visites techniques périodiques, en passant par les contrôles de police de la route jusqu'aux des sanctions des transporteurs fautifs, la corruption est omniprésente. Il n'est plus étonnant de constater après les accidents, que le véhicule en cause roulait avec des papiers irréguliers depuis un bon moment. Mais en raison de la corruption grandissante, les transporteurs ne sont pas inquiétés au niveau des barrages de contrôles des forces de l'ordre. Sans compter les véhicules en très mauvais état mais tout de même jugés aptes à circuler par les centres de visite technique. (...) Une véritable impunité règne au niveau du transport.* »

29/10 - Après un ultimatum de 72 heures, le syndicat des vétérinaires lance une grève de 48 heures pour réclamer la libération de trois collègues emprisonnés pour suspicion de blanchiment de zébus et fourniture de fausses Fiches individuelle de bovins (FIB). Tous trois sont accusés d'abus de fonction et d'usage de faux.

30/10 - Transparency international-Initiative Madagascar (TI-IM) a présenté le rapport de la société civile sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC). Il retrace notamment les événements pertinents liés à la corruption dans le pays, comme l'affaire des 73,5kg d'or saisis en Afrique du Sud, le détournement de fonds de près de 25 millions d'euros à la Cnaps ou encore les incriminations liées au blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le Bianco, le Samifin, le Pac, le CSI et certaines ONG ont été associés à son élaboration. La société civile a émis des recommandations afin que le pays se conforme aux dispositions de la CNUCC. Parmi celles-ci, l'adoption de la loi sur l'accès à l'information, la protection des témoins et des lanceurs d'alerte, la gestion du financement des campagnes électorales et des partis. Elle a également évoqué la lutte contre la corruption dans l'administration ou encore la transparence en matière de passation de marchés.

► Droits des femmes –Interruption thérapeutique de grossesse

28/10 - Droit matrimonial - Le conjoint passerait de la 8e à la 3e place des « héritiers », dans une proposition de loi relative aux successions, aux testaments et aux donations, déposée par la députée

du 2e arrondissement de d'Antananarivo, Lanto Rakotomanga. « *Les consultations de la société, des associations des femmes, de la société civile, des juristes, ont conduit à l'amendement de la loi. L'objectif est de donner plus de valeur au mariage, de lutter contre la discrimination à l'encontre de l'époux* », précise l'élue. Actuellement, seules les personnes qui ont un lien de parenté peuvent hériter. L'époux n'étant pas un parent. En l'absence de testament, le conjoint est à la 8^e place, juste avant l'Etat. Dans la tradition malgache, la succession suit un ordre visant à léguer les biens du défunt à sa famille suivant les liens du sang en premier ressort et ne considère les liens du mariage qu'en dernier. Avec le nouveau texte, si le défunt n'a pas eu d'enfants et de petits enfants, le droit d'héritage reviendrait au conjoint survivant. Ce droit d'héritage ne concernera pas les biens propres du défunt, seulement les biens communs du couple. Les biens se partageraient par moitié lors du décès de l'un des époux. Le survivant récupérerait la moitié des biens communs, l'autre moitié étant attribuée aux héritiers. L'adoption de la proposition de loi est reportée pour élargir la consultation aux techniciens du droit. Les membres de commission auraient reconnu l'importance de cette modification pour la société mais des juristes sont sceptiques. « *Le meurtre de l'époux ou de l'épouse risquera de se multiplier si cette loi est adoptée. Ce n'est pas un cas isolé, de nos jours. Les mariages par intérêt vont augmenter. L'époux ou l'épouse sera tenté de tuer son conjoint pour pouvoir récupérer les héritages et succéder au mari/à la femme* », craint un juriste.

La proposition de loi n'a pas pu être adoptée par l'Assemblée, faute de quorum. Seule une dizaine de députés étaient présents. Son examen est reporté à une prochaine session.

01/10 - Les avortements clandestins, deuxième cause de décès maternels. Les résultats de la plus grande enquête sur les pratiques de l'avortement viennent d'être publiés. Elle a été effectuée dans les 6 chefs-lieux de province par le mouvement Nifin'Akanga, organisation de la société civile qui lutte en faveur de la dépénalisation de l'avortement. Même si la loi l'interdit, les avortements clandestins sont nombreux et représentent la deuxième cause de décès maternels, selon une estimation du ministère de la santé. Un avortement sécurisé pour toutes : c'est la demande du mouvement. Avec cette enquête dont les résultats cassent les stéréotypes sur les femmes qui avortent dans le pays, il attend un sursaut de la part des législateurs. « *Le discours habituel sur l'avortement stigmatise les plus jeunes, qui seraient des filles frivoles, explique Kemba Ranavela, co-fondatrice du mouvement, et donc dépénaliser serait ouvrir la porte à toutes les débauches. On casse tous ces préjugés par les résultats obtenus. Il n'y a pas plus de jeunes femmes que de femmes plus âgées. Toutes les femmes avortent sans distinction de classe sociale ou d'âge. Des grossesses non désirées il y en a dans tous les couples. Cette enquête a montré que le profil type de la femme qui avorte est une femme qui vit dans un couple stable, qui a déjà des enfants, qui a fait des études. Elle prouve que beaucoup de femmes avortent. La loi n'a aucun sens, elle est bafouée. Donc le droit est faible. Cette loi ne sert à rien, il est temps de la changer.* » A Madagascar, la loi sur l'avortement est l'une des plus restrictive au monde. L'avortement est un crime, puni par le code pénal, hérité du code Napoléon de 1810. 52 % des avortements se font dans des endroits inappropriés comme le domicile des femmes ou des praticiens et 31 % sont pratiqués par des personnes n'ayant reçu aucune formation médicale, révèle l'étude. « *Les femmes ne peuvent pas exercer leurs droits quand on les oblige à mourir* », explique encore la co-fondatrice du mouvement. La grossesse précoce et la grossesse non désirée font partie des trois premières raisons données par les femmes enquêtées qui ont avorté. Pour Nifin'Akanga, ces résultats soulignent aussi l'échec de la contraception et le manque d'éducation sexuelle dans le pays.

06/10 - Les grossesses précoces concernent une jeune fille sur trois, âgée de moins de 18 ans. Cette situation les conduit souvent à abandonner leurs études. Le programme « *Let us learn* » soutenu par l'Unicef, se fixe entre autres comme objectif la réinsertion scolaire des collégiennes-mères, par le biais de cours de remise à niveau. D'autres activités leur sont proposées dans les collèges d'enseignement général.

13/10 - Planification familiale : la société civile pour une hausse du budget dédié à l'achat de contraceptifs, l'objectif étant d'atteindre un taux de prévalence contraceptive à 60 % d'ici deux ans. C'est l'engagement du gouvernement pour atteindre les objectifs Family planning (FP) 2030, que le président de la République a signé au mois de septembre. Le nombre de structures offrant des informations et des services de la PF adaptés aux besoins des jeunes devrait passer de 400 à 850. La Coalition de la société civile œuvrant dans le domaine de la santé demande que le budget 2022 prenne en compte ce besoin alors qu'il ne l'était pas dans les budgets 2020 et 2021.

17/10 -La députée de Tsihombe, Masy Goulamaly, déposera une proposition de loi sur la légalisation de l'interruption thérapeutique de grossesse (ITG), actuellement interdite. « *Cette proposition de loi vise à permettre aux médecins de pratiquer en toute légalité et à permettre de sauver des milliers de femmes. En effet, actuellement, si le médecin accepte de sauver la femme, il peut être poursuivi par la loi qui interdit d'ITG. Si au contraire, le médecin laisse la femme mourir, il peut aussi être poursuivi pour non-assistance à personne en danger de mort. L'ITG est un acte médical qui consiste à sauver la vie de la femme quand la grossesse va la tuer ou quand le fœtus présente des malformations graves et est incompatible à la vie* », expliquent des

responsables du mouvement Nifin'Akanga, mouvement féministe pro-choix pour la dépénalisation de l'avortement à Madagascar. « *« Il est plus que temps pour l'interruption thérapeutique de la grossesse. Pour nos femmes, nos sœurs, nos filles »* explique Masy Goulamaly.

19/10 - La proposition de loi sur la légalisation de l'interruption thérapeutique de grossesse (ITG) a été déposée à l'Assemblée nationale. Le gouvernement dispose d'un délai de 30 jours pour formuler ses observations. Le caractère thérapeutique de l'intervention devra avoir fait l'objet d'une consultation médicale préalable. La proposition de loi veut, aussi, inscrire comme option l'interruption de grossesse dans les cas où une malformation congénitale ou une maladie grave incurable est diagnostiquée chez le fœtus. Elle vise aussi à protéger les médecins des risques de poursuites judiciaires lorsqu'ils sont confrontés à des situations où l'interruption de grossesse fait partie des options thérapeutiques. Le texte est porté par la députée Masy Goulamaly, vice-présidente de la commission égalité de genre, promotion de la femme et du développement de la jeunesse du forum parlementaire de la SADC. La députée est consciente que sa proposition pourrait offusquer des sensibilités religieuses ou culturelles. « *Certes le sujet prêtera à débat mais c'est un fait social qu'il est nécessaire d'encadrer afin d'éviter des drames* », argumente-t-elle.

21/10 - Le projet de loi sur l'interruption thérapeutique de grossesse crée la polémique. La députée Aina Rafenomanantsoa affiche ouvertement son refus. « *Non à l'avortement, quelle que soit sa forme !* », publie-t-elle sur sa page Facebook. Selon elle, « *ce projet de loi sera une ouverture à la vulgarisation de l'avortement. La loi en vigueur interdit l'avortement. Pourtant, de nombreux avortements clandestins n'ont fait l'objet d'aucune poursuite. Qu'est-ce qui se passe, si on a un motif pour l'effectuer ?* », lance-t-elle. Concernant la grossesse survenue après un viol, Aina Rafenomanantsoa reconnaît qu'elle est douloureuse physiquement et mentalement pour la victime mais pose la question : « *L'enfant conçu après ce viol est-il coupable ? Un innocent va-t-il supporter les erreurs des autres ?* ». L'élue émet des réserves sur les « *excuses thérapeutiques* » de l'avortement.

22/10 - Masy Goulamaly défend la proposition de loi sur l'ITG, qui, selon elle ne doit pas être confondue avec l'IVG. Contrairement à l'IVG qui donne libre droit à l'avortement, quelle qu'en soit la raison, l'ITG est un recours médical nécessaire à la sauvegarde de la vie de la mère, martèle la députée, qui rappelle qu'environ 3 000 femmes par an sont victimes de viols et d'inceste. Dans le Sud, de nombreuses femmes, affaiblies par l'insécurité alimentaire, meurent de l'avortement clandestin auquel elles ont recours pour éviter les grossesses à risque ou qu'elles n'auraient pas voulu à la suite des agressions subies. L'élue affirme qu'elle est chrétienne et qu'elle serait également opposée à la libération de l'avortement volontaire. En réponse à ses détracteurs, Masy Goulamaly déclare encore : « *Droit de l'homme dites-vous, mais qu'en est-il également du droit de ces enfants jetés dans les poubelles, morts ou vivants, dans les buissons qui sont fréquents dans le pays ?* ». C'est pour éviter que cela se produise que cette proposition de loi a été déposée, affirme-t-elle. La proposition de loi n'est pas encore disponible sur le site de l'Assemblée et le public ne connaît pas les articles qui la composent. Le terme « *avortement thérapeutique de grossesse* » (ITG) est complexe, note *Tribune*. Certains l'utilisent lorsque la grossesse est interrompue pour des raisons médicales, qui tiennent soit à la femme enceinte soit au fœtus. D'autres utilisent le terme uniquement lorsque la santé de la femme enceinte est compromise.

23/10 - Dans une lettre ouverte aux parlementaires les évêques catholiques fustigent l'ITG au nom du droit à la vie, sur un ton direct et acerbe. « *La vie est au-dessus de tout, au-dessus de l'économie et de la loi* », affirment-ils. Utilisant sans ambages le terme d'avortement, ils soutiennent que Madagascar ne devrait pas se laisser influencer par la terminologie qui est un moyen pour l'occident de faire passer des idées destructrices au nom du développement. Pour consolider leurs arguments, les prélats invoquent la morale, les mœurs de la société malgache et l'éthique. « *Ils ont totalement ignoré le volet thérapeutique de l'ITG* », se désole une activiste du droit de la femme. L'exécutif, pour l'heure, ne s'est pas encore exprimé publiquement. L'entrée en jeu de l'Eglise devrait renforcer la dimension politique des débats. En 2017, il s'est dit en coulisse, en effet, que le sujet pouvait coûter leur réélection aux tenants du pouvoir de l'époque. Dans les débats sur l'ITG, depuis quelques jours, des voix s'élèvent pour rappeler la laïcité de l'Etat, en réponse aux arguments basés sur la religion. Seulement aucun acteur politique ne peut se permettre de renier le poids et l'influence de la religion dans le jeu politique à Madagascar, surtout de la part des Eglises du FFKM. Certains avancent que pour montrer l'exemple en matière de respect du droit à la vie l'Eglise catholique devrait accepter le baptême des enfants nés hors mariages, notamment, ceux qui naissent suite à des actes de viol ou d'inceste.

L'Eglise réformée FJKM indique qu'elle est contre l'avortement sous toutes ses formes et appelle ses fidèles au respect de la vie. Il en est de même pour le mariage pour tous.

La Gazette écrit au sujet des prises de position des Eglises : « *les chefs religieux visent deux objectifs. En premier lieu, l'Eglise catholique a besoin de redorer son image après l'implication d'Odon Razanakolona [archevêque d'Antananarivo] dans le récent complot contre plusieurs hautes personnalités. En second lieu, à*

l'approche des élections présidentielles, l'Eglise catholique et l'Eglise protestante veulent revenir sur le devant de la scène pour démontrer qu'elles pèsent toujours sur la vie politique. »

25/10 - Proposition de loi sur l'interruption thérapeutique de la grossesse : l'autorisation serait délivrée par une autorité judiciaire après un double avis médical et le consentement éclairé de la femme. L'Ordre national des médecins soutient la proposition de loi. Masy Goulamaly souligne que la proposition de loi concerne strictement et uniquement l'interruption de grossesse par motif médical. Cette intervention nécessitera une autorisation médicale et judiciaire. *« L'interruption de la grossesse pour motif médical est autorisée pour sauver la vie de la femme si elle est menacée par sa grossesse par le biais de l'interruption thérapeutique de la grossesse ou si le fœtus présente des risques de malformations graves. En dehors de ces cas d'urgence, l'autorisation à l'interruption de la grossesse est délivrée par une autorité judiciaire compétente après avis de deux médecins attestant de la gravité de la maladie et du consentement éclairé de la femme ».* Cette proposition de loi précise également que si la femme est mineure son assentiment sera demandé et un acte de consentement établi par le tuteur légal ou un ayant-droit sera requis. D'après le président de l'Ordre, le Dr Eric Andrianasolo, les types de complications nécessitant une ITG y sont déjà définis ainsi que les mesures d'accompagnement et cadres légaux. *« Les cardiopathies sévères avec risques de décompensation, les pathologies rénales graves incompatibles avec une grossesse, les pathologies vasculaires avec risque de décompensation, les pathologies cancéreuses ainsi que les malformations graves du fœtus figurent parmi les raisons nécessitant une ITG »*, a-t-il indiqué.

27/10 - Proposition de loi sur l'ITG : la « Tranoben'Imerina » met en garde. Son président-fondateur, Robert Randrianatoandro, a évoqué les valeurs culturelles malgaches qui seraient incompatibles avec ce texte. *« La libéralisation de l'ITG peut engendrer des problèmes au sein de la communauté malagasy à cause de son incompatibilité avec nos valeurs culturelles, bien que sa pratique fasse partie des mœurs de certains pays »*, a-t-il déclaré. Il a rappelé l'attachement des Malgaches aux valeurs de la vie et de la famille, illustrées par l'enfantement, pour annoncer ses craintes sur les risques de troubles psychologiques et sociaux pouvant être engendrés par d'éventuels dérapages dans l'exercice de cette pratique médicale. *« Un cadre légal rigoureusement strict devra baliser l'initiative en cas d'adoption de cette proposition »*, a-t-il suggéré.

► Migrations

12/10 - Immigration clandestine à Mayotte : 46 personnes arrêtées à Ambanja par la gendarmerie malgache. Parmi eux, 14 hommes, 18 femmes et 10 enfants. Deux membres de l'équipage ont également été arrêtés. Les forces de l'ordre ont mis la main sur 1 080 litres de carburant et trois moteurs hors-bord. Une somme de plus de 15 millions Ar a été saisie. Les cas de migration clandestine vers Mayotte deviennent fréquents dans cette région de la Grande île. En août, une barque avec 20 passagers clandestins a été interceptée. La gendarmerie avait arrêté le propriétaire de l'embarcation.

20/10 - Six personnes placées en détention préventive dans l'affaire de tentative de migration clandestine vers Mayotte découverte à Ambanja. 46 personnes avaient été interpellées à Bemaneviky Ouest, district d'Ambanja. Elles étaient à bord d'un boutre et avaient tenté de rejoindre Mayotte. L'interpellation des passagers et de son équipage a permis d'arrêter les personnes soupçonnées d'être les passeurs.

20/10 - Migrants climatiques : l'absence de politique de gestion pointée du doigt. Venant du Sud où la terre ne leur permet pas de cultiver et où les conditions de vie sont plus que difficiles, ils constitueraient actuellement des dangers pour la préservation de la biodiversité malgache. Une menace aggravée par *« l'inexistence de plan, politique ou stratégie de gestion claire de ces migrants climatiques. Lorsqu'ils ne disposent pas d'endroits prévus pour les accueillir, les migrants climatiques se tournent vers les forêts et les ressources qu'elles abritent. La forêt constitue une solution de facilité et des sources de revenus rapides pour ces gens qui ont quitté leurs régions pour de meilleures perspectives ailleurs »*, confie Julien Noël Rakotoarisoa, directeur général de la gouvernance environnementale au ministère de l'environnement. *L'inexistence d'une politique et d'une stratégie de gestion claire des migrants climatiques perturbe la mise en œuvre de la stratégie de préservation ainsi que la gouvernance des ressources »*. Julien Noël Rakotoarisoa évoque un projet de mise en place de *« planification territoriale spéciale »* dans plusieurs régions touchées par cette problématique. Un projet qui nécessiterait l'implication de plusieurs départements ministériels et de tous les acteurs et qui devrait avoir une force exécutoire.

► Droits de l'enfant, éducation, université

07/10 - 26 000 enfants des rues recensés à Antananarivo en 2016. Les organismes qui œuvrent pour la promotion et la protection de leurs droits voient leur nombre croître fortement chaque année. Une étude socio-anthropologique et juridico-institutionnelle sur le phénomène a été menée dans le cadre du projet

Sandratra, porté par Apprentis Auteuil océan Indien, en partenariat avec la plateforme de la société civile pour l'enfance (PFSCE). Le rapport indique notamment : « *Madagascar dispose de toute une panoplie de dispositions juridiques et réglementaires en vigueur pour la promotion et la protection des droits de l'enfant mais l'application reste assez compliquée, voire impossible pour les enfants en situation de rue sans mesure d'accompagnement inclusif et participatif* ». Le rapport démontre également que « *les documents communs pour le cadrage des interventions à grande échelle qui ont servi de base pour atténuer le phénomène sont obsolètes et en attente de successeurs* ».

07/10 - Coup d'envoi officiel de la mise en œuvre du programme national de cantine scolaire. Principal objectif : lutter contre la déperdition scolaire. Le chef de l'Etat s'est engagé à diviser par deux le taux d'abandon durant son mandat. La démocratisation des cantines est avancée comme une solution pour lutter contre cette déperdition. Seules les écoles disposant de cantine scolaire ont pu enregistrer une hausse du taux de scolarisation ces deux dernières années. Les écoles publiques de 17 régions, notamment écoles primaires, bénéficieront de cantines. Le nombre de bénéficiaires s'élèvera à près de 524 000. Les régions Androy et Anosy seront particulièrement dotées.

08/10 - Le fokontany d'Erada de la commune d'Ambovombe (Androy) a signé une convention communautaire (Dina) intitulée « Erada mivandro ty ho avy » (Erada tourné vers l'avenir) initiée par SOS Villages d'enfants et l'Unicef. L'objectif est de renforcer le bien-être communautaire dans le respect des droits des enfants et des femmes. La communauté a ainsi décidé d'interdire la déscolarisation des enfants inscrits de la classe de 12ème à la classe de 7ème. Le Dina prévoit également que les enfants doivent au moins passer les examens de CEPE. Le mariage des enfants est interdit par la convention.

23/10 - La paupérisation de la population constituerait l'une des causes de la présence d'enfants dans les sites d'exploitation minière à Madagascar. Selon Clément Rabenandrasana, secrétaire exécutif de l'Organisation de la société civile sur les industries extractives (l'OSCIE), « *les enfants qui œuvrent dans les mines artisanales, dans la majorité des cas, y sont parce qu'ils ressentent le besoin d'aider leurs parents* ». Une situation qui toucherait des milliers d'enfants, à l'instar de ceux qui travaillent dans le secteur de l'extraction de mica à Amboasary, les carrières d'Antananarivo et Sakaraha ou encore dans les exploitations aurifères de Betsiaka. En effet, selon Clément Rabenandrasana, « *les actes sont dictés par la nécessité pour ces enfants de faire rentrer plus d'argent dans la caisse du foyer* ». Une situation d'extrême pauvreté qui les contraindrait à prendre part à des activités qui ne correspondent pas à leur âge, nuisent à leurs droits fondamentaux (éducation, santé...) et qui les mettent quotidiennement en danger. Et qui sont exacerbés par la force de la loi de l'offre et de la demande de ces richesses naturelles. « *La loi interdit le travail des enfants. Donc, si on soustrait ces enfants de leurs activités, qu'est-ce qui va remplacer leurs efforts dans le fonctionnement de leur foyer ?* », s'interroge-t-il. La solution résiderait dans la mise en place de mesures pouvant empêcher un enfant d'avoir à participer à la satisfaction des besoins de sa famille.

09/10 - La CNIDH organise des sensibilisations auprès des établissements scolaires publics et privés. Plus de 2 600 élèves d'Antananarivo ont déjà pu bénéficier de cette campagne qui sera étendue à toutes les régions.

28/10 - Le ralentissement de l'activité économique durant la pandémie a dégradé le revenu de nombreux ménages, fragilisant ainsi la situation des enfants. Elle se traduit entre autres par le stress et la situation de peur et de mal-être. Si la qualité de la prise en charge fait défaut, les impacts de la crise pourraient se prolonger dans le temps et influencer négativement sur le bien-être et le développement de l'enfant, de sa famille, voire même de sa communauté, selon l'Ordre national des psychologues. Plusieurs acteurs se mobilisent pour lutter contre la violence qui s'est accrue durant la période de pandémie. Elle fait partie de la vie quotidienne des enfants et elle est largement tolérée par la société. Près de neuf enfants sur dix sont victimes de violences. 10 % des violences sont d'une forme sévère. Les psychologues sont en sous-effectif dans la Grande île. Ils ne seraient que 39, dont une majorité dans la capitale.

04/10 - Tensions persistantes dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Alors que les universités de Fianarantsoa et de Toliara sont en cessation d'activités pédagogiques et administratives, l'université d'Antananarivo entre dans le jeu. Les membres du personnel administratif et technique entendent « *bousculer les responsables étatiques face au retard du paiement de leur salaire* ». Pour ce faire, ils veulent « *bloquer toutes les activités pédagogiques et administratives* ». L'université a dû utiliser ses fonds propres afin de payer son personnel depuis janvier, indique Albert Pierre Rakotoson, président du syndicat des personnels.

11/10 - La rentrée universitaire qui devait débiter le 5 octobre n'a pas pu avoir lieu à Antananarivo, Toliara et Fianarantsoa, en raison notamment de la grève des personnels administratifs. Ces derniers réclament le paiement de leurs salaires. Les retards sur le calendrier des cours s'accumulent et exaspèrent

les étudiants. Pour Hery, en 5e année de physique, les grèves à répétition et la pandémie lui ont fait perdre deux années d'études. *« Les responsables de l'université disent toujours qu'il n'y a pas d'année blanche mais la réalité c'est que quand on fait le calcul, il y a eu plusieurs années blanches. On est arrivé à une situation où il y a comme un embouteillage d'étudiants ici. Il n'y a plus assez de place pour accueillir tout le monde. Les bacheliers de cette année ne vont pas pouvoir étudier ici alors que la plupart n'a pas les moyens d'aller dans le privé pour pouvoir poursuivre leurs études. »* Quelques 100 000 jeunes malgaches ont obtenu leur baccalauréat le mois dernier. La plupart des facultés publiques ont annoncé qu'elles n'avaient pas les moyens de les accueillir, indique RFI.

12/10 - Le Seces demande au ministère de s'exprimer clairement sur l'admission en 1ère année des bacheliers de la session de 2021 à l'année universitaire 2021-2022 en même temps que ceux de la session 2020. *« Doit-on admettre à la fois les bacheliers 2021 et 2020 ou non »,* questionne-t-il dans un communiqué. La Conférence des présidents des institutions de l'enseignement supérieur et le ministère avaient annoncé cette possibilité tout en laissant à chaque établissement d'en apprécier la faisabilité compte tenu de sa capacité d'accueil.

04/10 - Enseignement supérieur : la digitalisation de la liste des enseignants dans les universités en gestation. Après les étudiants et le personnel administratif et technique, le ministère de l'enseignement supérieur procèdera à la digitalisation de la liste des enseignants dans les universités. Une mesure qui sera prise pour la bonne gestion des ressources humaines et financières. Cette opération permettra également au ministère d'avoir une base de données sur le nombre réel d'enseignants pour le paiement de leurs salaires et avantages, parfois à l'origine des grèves répétitives dans les universités.

15/10 - Les étudiants de la faculté des sciences de l'université d'Antananarivo lancent un ultimatum de 72 heures à l'État pour résoudre la question du non-paiement des bourses d'étude et du retard du début de l'année universitaire 2020-2021. *« Nous sommes environ 700 étudiants à ne pas avoir touché nos bourses d'études. Des responsables de la digitalisation ne maîtrisent pas leur profession et génèrent ce problème. Nous appelons les responsables à régler ce problème le plus vite possible, autrement, nous allons manifester »,* ont-ils lancé.

20/10 - Université d'Antananarivo : manifestation des étudiants et du personnel administratif. Les étudiants ont commencé à lancer des pierres aux forces de l'ordre qui ont répondu avec des bombes lacrymogènes. Cette manifestation fait suite aux revendications non satisfaites des étudiants. Des centaines n'auraient pas encore perçus leurs bourses d'études de l'année universitaire précédente. Les indemnités du personnel administratif ne sont pas encore payées. Sans règlement rapide de ces problèmes, la rentrée universitaire prévue le 25 octobre pourrait être compromise.

► Santé

01/10 - « Sale temps pour les enfants fragiles dans la capitale malgache », écrit RFI. Dans la cuvette qu'est Antananarivo, l'intersaison marque le retour des pics de pollution de l'air. Les fumées des feux de brousse et feux sauvages des déchetteries environnantes asphyxient la ville. La semaine passée, les taux de particules fines enregistrés étaient 5 fois supérieurs aux normes recommandées par l'OMS. Pour les enfants asthmatiques et leur famille, une période difficile démarre.

20/10 - 31 % des décès prématurés de 2016 à Madagascar étaient attribuables à la pollution. Madagascar a le deuxième pourcentage le plus élevé des décès dus à la pollution dans le monde. La pollution tue cinq fois plus de personnes que le Sida, le paludisme et la tuberculose réunis. 22,3 % des décès sont dus à la pollution de l'air, près 40 000 personnes en meurent chaque année. L'exposition à la pollution a entraîné une perte de 3,3 millions d'années de vie en bonne santé en 2016. Des pertes de productivité découlent des maladies liées à la pollution. En termes de coût, les décès ont coûté à Madagascar entre 117 millions et 166 millions de dollars en 2015. Récemment, la décharge d'Andralanitra a entraîné l'étouffement de la capitale. La santé des habitants riverains est menacée par non seulement la pollution de l'air mais aussi la pollution de l'eau due à la nappe phréatique contaminée. Ouverte en 1975, la décharge est saturée. Au vu de la pression démographique, elle ne suffit plus.

07/10 - VIH Sida : Mahajanga classée zone rouge. Le taux de personnes atteintes explose, s'alarme Mamy Rakotoarivony, responsable santé de la reproduction des adolescents et des jeunes au ministère de la jeunesse et des sports. Une hausse de ce taux a notamment été observée chez les femmes enceintes. Le ministère a mis en place le programme « Life Skills » avec l'appui de l'Unicef afin de sensibiliser les 10-18 ans. 500 jeunes ont déjà bénéficié de cette formation. Il en reste 750 à former d'ici la fin de cette année.

07/10 - Les services d'urgence des grandes villes sont submergés. Les médecins ne savent plus comment et où installer les victimes d'AVC qui arrivent dans des états graves. Les médecins sont obligés d'annoncer aux familles qu'ils ne peuvent plus les prendre en charge. Les médecins urgentistes demandent au service de santé de proposer des centres d'accueil pour offrir des auscultations gratuites aux patients qui souffrent de symptômes annonciateurs d'accidents cardio-vasculaires ou de maladies cardiaques. Avec la crise du Covid, des patients fragiles ont renoncé à consulter et repoussé les rendez-vous à l'hôpital.

27/10 - Les accidents vasculaires cérébraux font partie des dix principaux motifs d'hospitalisation. La proportion des victimes serait très importante à Antananarivo. Les victimes d'accident vasculaire cérébral (AVC) occupent la majorité des lits des services de réanimation médicale des hôpitaux de la capitale. Le nombre des victimes augmente sans cesse et elles sont de plus en plus jeunes. Beaucoup souffrent d'hypertension artérielle, à cause d'un mode de vie malsain, une alimentation trop grasse, la non-pratique du sport, la consommation excessive d'alcool.

08/10 - 70 à 80 % du budget alloué à la santé proviennent des partenaires techniques et financiers, selon l'Organisation des sociétés civiles. Les Etats-Unis, à travers l'Usaid, sont les principaux bailleurs du secteur. En 2020, le gouvernement américain a alloué 74,5 millions de dollars pour le Renforcement du système de santé (RSS). Malgré tout, en cas de maladie, 41 % du budget des soins sont à la charge du ménage. Selon les recommandations de l'OMS, le budget de la santé par personne et par an devrait au moins s'élever à 60 dollars. Madagascar est encore loin du compte avec 14 dollars. L'Organisation demande au gouvernement de réviser à la hausse le niveau de financement de la santé pour se conformer à la déclaration d'Abuja, qui est un engagement de chaque pays membre de l'UA à consacrer 15 % de son budget à l'amélioration de la santé.

13/10 - Hôpitaux publics : Andry Rajoelina annonce la gratuité des premiers soins d'urgence. Offrir des soins médicaux de qualité pour tous les Malgaches. C'est ce que prévoit le « *velirano* » numéro 5 du président. Dans le cadre de la réalisation de cet engagement, le pouvoir prend l'initiative de concrétiser la gratuité des premiers soins médicaux d'urgence. Un fonds spécial d'urgences sanitaires sera mis en place. Si l'initiative est louable, elle reste un vrai challenge pour les hôpitaux publics. En effet, certains dysfonctionnements du système public hospitalier doivent avant tout être revus. Actuellement, leur système de financement les oblige à réaliser des recettes avec bénéfices, limitant toute notion de gratuité des soins. Certains actes médicaux sont gratuits mais le malade doit payer les médicaments et les consommables nécessaires à son traitement. La grande majorité des patients n'ont aucune couverture sociale. La gratuité des soins avait déjà été appliquée dans le cadre du traitement des patients atteints du Covid-19.

14/10 - « Des malades sans ressources quittent les hôpitaux », titre L'Express. Leurs familles n'ont pas les moyens de poursuivre la prise en charge financière des traitements. Elles quittent l'hôpital avec le malade non encore rétabli, voire, dans un état critique. Le directeur adjoint du CHU JRA, le Dr Jean Marie Rasamimanana, admet que des familles peuvent quitter l'hôpital avant que l'état du malade soit stable mais il souligne que cela ne produit rarement. « Nous disposons de fonds d'équité pour les plus démunis », affirme-t-il mais certains médicaments et certaines analyses ne sont pas couverts par ce fonds d'équité. Pour le quotidien, les soins sont un luxe pour la majorité de familles. Les hôpitaux malgaches sont encore trop souvent des mouroirs...

23/10 - Résurgence de la peste : 31 cas confirmés et 12 décès en trois mois. 19 cas de peste bubonique et 12 cas de peste pulmonaire ont été signalés dans huit districts du 1er août au 21 octobre. Des sensibilisations sont menées pour encourager les personnes présentant des signes suspects à rejoindre le centre de santé le plus proche pour qu'elles puissent bénéficier des traitements dispensés gratuitement par l'Etat. D'habitude, les pestiférés ne rejoignent les structures sanitaires que lorsque leur état de santé s'aggrave.

27/10 - Dispositif de lavage des mains avec du savon : une personne sur quatre seulement en dispose. « *Hygiène des mains pour tous* ». Tel était le thème choisi pour la célébration de la Journée mondiale du lavage des mains avec du savon. Plus de la moitié des établissements scolaires ne disposent pas d'eau potable, de savon et d'endroit pour se laver les mains, selon un rapport de l'Unicef. Une charte de l'hygiène pour tous a été signée par l'ensemble des parties prenantes à l'occasion de cette Journée. Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène, notamment le lavage des mains avec du savon d'une manière à ce que 90 % des Malgaches en aient l'habitude d'ici fin 2023 et inscrire un budget alloué à l'accès à l'eau et au savon afin d'assurer cette pratique du lavage des mains au profit de la population figurent dans les objectifs du ministère de tutelle et de ses partenaires.

► Médias, réseaux sociaux

04/10 - L'Association des femmes journalistes demande le report de l'élection des membres du bureau de l'Ordre des Journalistes de Madagascar. Elle demande l'organisation d'assises de la presse pour clarifier les règles et modalités du scrutin. Une frange de journalistes qui conteste également la tenue de l'élection a mis en place une cellule de crise. Elle demande l'annulation du scrutin, soutenant que le texte qui le régira ne correspond pas à celui qui a été concerté avec les entités concernées. En réponse, la commission paritaire précise que le processus découle de l'application du code de la communication médiatisée.

27/10 - Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) : Monica Rakotoarison prend la succession de Gérard Rakotonirina. Elle aura dans ses priorités à organiser l'élection du représentant de l'Ordre auprès de la CENI et la délivrance des cartes professionnelles des journalistes. « *Cela devrait se faire, et le plus tôt sera le mieux* », a-t-elle confié. Avant toutefois de noter que « *la délivrance se fera une fois que les 112 dossiers en instance seront traités par la nouvelle commission paritaire chargée de la délivrance des cartes professionnelles des journalistes* ». Une nouvelle commission dans laquelle elle siégera devrait tenir sa première session vers février 2022.

06/10 - « Des usines à trolls s'invitent avec Facebook dans l'arène politique », révèle une enquête de France 24 ⁶ Les plus hautes autorités du pays sont accusées de financer des équipes pour créer de faux profils sur Facebook qui diffusent massivement des informations partielles, partiales ou mensongères à des fins de propagande politique. De fausses identités qui lancent des polémiques, vantent les mérites du président Andry Rajoelina, critiquent, commentent, insultent ou mènent de véritables campagnes de dénigrement contre des journalistes ou des opposants. La ministre de la communication dément être à l'origine de ces opérations.

09/10 - Siège de la station MBS à Anosipatrana : la communauté urbaine d'Antananarivo demande la résiliation du bail par voie judiciaire. L'équipe de l'actuel maire veut rompre le partenariat établi avec ce média appartenant à Marc Ravalomanana mais celui-ci brandit les termes du bail et ne compte pas céder. Le maire de la capitale avait déjà annoncé cette résiliation en août 2020. Le bail que la commune a passé avec MBS en 2000 avait été conclu durant le mandat de l'ancien président à la mairie d'Antananarivo. Il portait sur une durée de 50 ans, un délai considéré comme trop long pour les nouveaux élus municipaux.

12/10 - Des comptes « fake » et pages au nom de Mialy Rajoelina et ses trois enfants pullulent sur Facebook. On recense plus d'une soixantaine de faux comptes et ces usurpateurs font des déclarations mensongères, pratiquent des extorsions de fonds et autres actes illégaux en utilisant le nom de la première dame. « *Les contenus de tout(e) page ou compte créé(e) et utilisé(e) en son nom ou au nom de l'un de ses enfants ne peuvent engager que leurs auteurs qui, désormais, feront l'objet de plaintes déposées auprès des autorités compétentes* », a publié l'association Fitia, dont elle est présidente.

27/10 - Réseau Malina - 13 jeunes journalistes rejoignent le réseau créé par Transparency International et regroupant des journalistes d'investigation spécialisés dans les thèmes de la corruption. En 2021, ce réseau compte 21 journalistes dont les investigations sont publiées sur le site www.malina.mg et publiées mensuellement dans *Midi*.

28/10 - Un séminaire sur le thème : « comment lutter contre les infox dans les médias et les réseaux sociaux » aura lieu à l'Assemblée nationale. Les sénateurs et les députés prendront part à ce séminaire.

29/10 - Ordre de journaliste : Soava Andriamarotafika élu commissaire électoral. L'ancien chroniqueur politique a occupé le poste de directeur de publication de *Viva TV* et *Viva Radio*, médias appartenant à Andry Rajoelina. Il a obtenu 30 voix sur 47 votants. Comme par hasard, observe *Midi*, le nombre de voix obtenues par Soava Andriamarotafika correspond à l'effectif de votants membres du nouveau bureau de l'Ordre, issus de la presse publique.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

01/10 - « Les explorations minières de fer, faites par l'entreprise australienne Akora dans le Centre-Sud de Madagascar, à Bekisopa, localité située à 130 km à l'ouest de Fianarantsoa, sont prometteuses », s'enthousiasme son directeur général, Paul Bibby. Les forages ont confirmé l'existence d'une minéralisation ferreuse importante et d'un tonnage significatif. L'entreprise doit toutefois encore s'assurer que le projet est viable et rentable. La société a déjà investi 2,5 millions de dollars pour les opérations de prospection.

⁶ Enquête conduite par Gaëlle Borgia - Vidéo – 5'38- <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/focus/20211005-madagascar-des-usines-%C3%A0-trolls-s-invitent-avec-facebook-dans-l-ar%C3%A8ne-politique#> =

04/10 - Les pays producteurs de pétrole se lancent dans la course à la promotion des potentialités dont ils disposent. Cela fait suite à la tendance à la hausse des cours du pétrole Brent sur le marché international. **Madagascar compte saisir cette opportunité.** La Grande île a de fortes potentialités à mettre en avant, un avantage qui pourrait être déterminant pour réussir l'émergence. La DG par intérim de l'OMNIS, Nantenaina Rasolonirina, a mis l'accent sur l'existence de cet énorme potentiel sous-exploité.

20/10 - Les grandes lignes de la réforme du code minier devaient être présentées à l'actuelle session parlementaire. Des sujets restent encore à traiter. Le chantier a pris du retard en raison de la pandémie et les travaux ne sont pas achevés. En suspens notamment, l'aménagement de la loi sur les grands investissements miniers et le statut des opérateurs en petites mines.

25/10 - L'opacité de la filière aurifère soulignée par les organisations de la société civile sur le secteur extractif. Elles font part de leurs inquiétudes sur la gouvernance minière en général. « *L'exportation de l'or a été suspendue en octobre 2020 mais l'exploitation et la commercialisation restent en vigueur dans tous les sites d'orpaillage. Cette situation exige plus d'éclaircissement notamment concernant le circuit emprunté par le flux d'or et la situation des réserves d'or de la Banque centrale* », a souligné Clément Rabenandrasana, secrétaire exécutif de l'OSCIE. Ces organisations font part du constat de la recrudescence des trafics d'or depuis ces trois dernières années, sans que des mesures strictes soient annoncées. « *Les affaires de trafic de haut niveau sont souvent classées sans suite et il est très rare que les coupables soient punis* », dénonce la société civile. Les activités des orpailleurs ont été au ralenti en 2020 en raison de la pandémie. L'or se vendait très bon marché, allant jusqu'à 30 000 Ar le gramme. Mais actuellement le commerce reprend, avec un prix qui n'est pas loin du prix de vente à Dubaï, soit 160 000 Ar le gramme auprès des orpailleurs. Les saisies et les trafics interceptés ici et là ne sont qu'une petite partie de l'iceberg. Par ailleurs, la quantité réelle achetée par la Banque centrale est difficile à confirmer. Les derniers chiffres parlent de près d'une tonne sur dix mois. Les rapports officiels de l'EITI entre 2016 et 2019 parlent de 3 tonnes exportées par an. « *La quantité d'or achetée par la Banque centrale devrait avoisiner ces 3 tonnes par an. Où sont donc passées les 2 tonnes ?* », s'interroge un observateur.

06/10 - Trois ans après l'arrivée à expiration en 2018 de l'accord de pêche conclu en 2014 entre Madagascar et l'Union européenne, les discussions sur un nouvel accord plus équitable patinent. Un second round est prévu dans quelques jours et les enjeux sont cruciaux pour les deux parties. Contrairement aux accords de pêche régionaux, expliquent les experts, les accords de pêche signés de manière bilatérale sont rarement avantageux pour le pays qui ouvre ses eaux à la pêche hauturière. Mais Madagascar n'a pas l'intention de brader ses ressources. Pour la Grande Île, l'enjeu de ce contrat est double : d'abord, hors de question d'accepter des compensations dérisoires. Le pays entend réévaluer à la hausse les montants du précédent contrat et augmenter ainsi la valeur économique de sa ressource thonière. Et ce, quelles que soient les aides au développement et appuis techniques et financiers octroyés par l'instance occidentale. Ensuite, cet accord avec l'UE est censé servir de modèle pour les prochains accords de pêche avec les pays asiatiques notamment, dont les contrats viennent d'arriver à échéance. L'UE, qui consent quasiment à doubler le montant de la compensation accordée lors du précédent contrat, refuse catégoriquement la somme demandée par l'État malgache, près de dix fois supérieure. « *Un montant qui pourrait aisément être obtenu auprès d'autres pays pêcheurs, mais hélas de manière moins transparente* », regrette un observateur. Les autres points qui font encore débat, comme la durée du contrat, le nombre d'observateurs habilités à monter sur les bateaux pour effectuer le contrôle des captures, le tonnage annuel de pêche, restent secondaires pour peser réellement dans les négociations. Si aucun compromis équitable et raisonnable pour les deux parties n'est trouvé, le second round pourrait mener à un « *no deal* »

12/10 - La direction régionale du ministère de l'environnement d'Analamanga et la direction de lutte contre la corruption ont intercepté un transport illégal de produits forestiers à bord d'une semi-remorque chargé de 120 bois provenant de Tsiroanomandidy, en route pour Ambodivona. L'autorisation de transport et le procès-verbal d'embarquement avaient été falsifiés. Le camion a été mis en fourrière.

16/10 - Bois de rose : la question de la gestion des stocks déclarés remise sur le tapis. La problématique a été évoquée dans le cadre du lancement du projet environnemental de l'Agence américaine pour le développement international sur la lutte contre la corruption. La ministre de l'environnement, Baomivavotse Vahinala Raharinirina, a déclaré qu'il importera de se préoccuper des stocks « *qui se trouvent quelque part* », et qui ont fait l'objet d'une déclaration il y a 10 ans. Le ministère entend agir de manière systématique et ordonné. « *Nous commençons pour l'existant avec les 19 000 rondins (...) localisés* ». A l'instar des bois précieux utilisés pour la reconstruction du palais de la Reine. La ministre ne donne aucun détail sur le calendrier et sur les prochaines étapes à suivre ou démarches à engager. L'on sait simplement que l'objectif est de mettre en place « *un système de traçabilité des bois précieux* ».

20/10 - Les bois précieux en stock pourront être attribués aux artisans d'art. Sophie Ratsiraka, ministre de l'artisanat, a eu gain de cause. À la demande des sculpteurs de la région Amoron'i Mania, elle a proposé au premier ministre et à la ministre de l'environnement, Baomiavotse Vahinala Raharinirina, que les artistes puissent utiliser les palissandres et les bois de rose stockés comme matière première. « *Des formalités strictes doivent être mises en place et remplies. Il ne s'agit pas de nouvelles coupes* » s'empresse de préciser Sophie Ratsiraka. La CITES est revenue à la charge sur le sort réservé aux stocks déclarés de ces richesses enfouies. Sans éluder la question, Baomiavotse Vahinala Raharinirina avance à pas comptés. Les autorités essaient de remettre à plus tard l'inventaire des stocks déclarés et optent, par prudence, pour la gestion des réserves saisies il y a une dizaine d'années. Des opérateurs économiques font pression pour que ces stocks soient commercialisés afin de financer des projets régionaux au nom de la décentralisation budgétaire. Pour mémoire, 30 000 rondins interceptés à Singapour en avril 2014 n'ont pas encore pu être rapatriés. Une démarche a de nouveau été tentée en mai 2021, restée sans suite.

16/10 - Corruption et trafic d'espèces : 3,4 millions de dollars des Américains en appui à la lutte. Un projet qui rassemble les acteurs issus de différents secteurs. « *Le trafic d'espèces sauvages est une forme lucrative de criminalité transnationale organisée avec la corruption comme facilitateur* » et il constitue « *une infraction grave qui nuit à la prospérité économique, à l'État de droit, à la bonne gouvernance, aux efforts de conservation et à la santé humaine et qui est souvent favorisée par la corruption* », déclare Amy J. Hyatt, ambassadeur des Etats-Unis. Le projet de trois ans, financé par le gouvernement américain à travers l'Usaid, rassemble un consortium de parties prenantes, notamment Traffic International, Transparency International Initiative Madagascar, l'Alliance Voahary Gasy ainsi que trois ministères (environnement, justice et secrétariat d'État chargé de la gendarmerie). « *La paupérisation de la population impacte de façon conséquente la préservation et la conservation des espèces endémiques et accentue les trafics en tout genre* », déclare Sahondra Rabenarivo, présidente du CSI, lors du lancement du projet. L'imminente réouverture des frontières constituerait selon elle une menace pour les espèces endémiques de Madagascar.

22/10 - Saisie de près de 80 tortues braconnées en provenance de Toliara dans une gare routière de la capitale. Avec l'ouverture partielle des frontières à certains vols internationaux, le trafiquant comptait expédier son butin à l'étranger où des clients sont prêts à payer les reptiles jusqu'à 3 000 euros l'unité. Le suspect a été placé en garde à vue.

20/10 - Saisie de pierres précieuses d'une valeur de 550.000 dollars à l'aéroport d'Ivato. Un ressortissant sri-lankais a été appréhendé par les services de la douane et la gendarmerie. Les pierres avaient été déclarées pour une valeur de 110.000 dollars. Le vol d'Ethiopian Airlines qui devait rallier Addis-Abeba a connu 7 heures de retard à cause de cet événement. Selon *Midi*, un élu pourrait être impliqué. Les 920 grammes de pierres gemmes brutes saisies ont été déposées à la Banque centrale. Un autre colis qui devait partir par le même vol a également été saisi et fait l'objet d'une expertise. Ces derniers temps, les interceptions de pierres précieuses destinées à l'exportation illicite au niveau des aéroports se multiplient. Tout récemment, un bateau ayant quitté Nosy-Be, a été soupçonné d'avoir transporté 22 kilos d'or sortis illégalement de Madagascar. Il aurait été intercepté aux Seychelles. Cette tentative de trafic de pierres précieuses rappelle l'affaire de trafic de 73 kg d'or en provenance de Madagascar, interceptés le 31 décembre 2020 en Afrique du Sud. Plusieurs mois après la tempête médiatique sur ce dossier et en dépit de l'arrestation d'une dizaine de personnes, du placement en détention provisoire des présumés trafiquants en Afrique du Sud, le rapatriement des métaux et l'extradition des prévenus sont en stand-by.

21/10 - Vols internationaux - Nécessité de sécuriser les mouvements aériens à la veille de la réouverture des frontières. La présidence de la République a demandé au ministre des transports, Roberto Tinoka, de « *prendre toutes les mesures et les actions idoines avec les parties impliquées dans le contrôle et la sécurisation de nos frontières, afin de sécuriser les mouvements aériens auprès de nos aéroports* ». Cette note, est sortie au lendemain de la saisie à l'aéroport d'Ivato de pierres précieuses d'une valeur de 500 000 dollars. Il y est notamment écrit : « *Nous vous demandons de vous assurer que pour tous les vols internationaux transportant des passagers, et ce jusqu'à nouvel ordre, ces derniers doivent expressément recevoir les autorisations conjointes de la part de son Excellence Monsieur le président de la République et de Monsieur le premier ministre. Cette mesure vise à s'assurer de lutter efficacement contre les trafics illicites des ressources minérales et de devises qui minent notre économie* ».

L'Express note que « les vols spéciaux constituent une aubaine pour les trafiquants étant donné qu'il est plus facile d'échapper aux contrôles ». Ces vols ne sont pas soumis aux mêmes règles que les vols commerciaux. Le Sri-lankais qui s'est fait prendre avec un saphir d'une valeur de 380.000 dollars dans ses bagages à main devait emprunter un vol spécial affrété pour le déplacement d'une équipe de football dans le cadre de la CAF. Cette tentative de profiter d'un vol spécial pour échapper aux contrôles est la seconde depuis le mois dernier. Lors du premier vol, un député avait refusé de se faire fouiller. « *Tout cela n'est pas de bon augure à deux jours de la réouverture des frontières* », s'alarme le quotidien. Dubaï est réputée comme la principale destination des métaux et pierres précieuses exportés illicitement de la Grande île.

23/10 – 23,5 kg d'or malgache interceptés aux Seychelles. L'administration douanière malgache a demandé la collaboration des autorités locales. L'or non déclaré avait été embarqué à Nosy Be. Un transbordement avait eu lieu en pleine mer. Ce navire avait fait l'objet d'un contrôle au port de Nosy Be effectué conjointement par un représentant de l'APMF (Agence portuaire maritime et fluviale), la police de l'air et des frontières (PAF), la gendarmerie nationale et des agents de la douane. Aucune anomalie n'avait été décelée. Quatre passagers non répertoriés au contrôle de Nosy Be se trouvaient également à bord du navire. Et seront poursuivis pour contrebande, faux et usage de faux.

23/10 - Des devises s'élevant à 28 775 euros sans déclaration ont été découvertes en possession d'un passager à destination de Paris à l'aéroport d'Ivato. Les douaniers les ont décelées lors d'une fouille, après le passage au scanner du bagage à main du passager. « *Des tentatives de trafic illicite s'enchaînent cette semaine au niveau de l'aéroport d'Ivato* », s'alarme L'Express.

29/10 - Antsirabe - 250 kg de corail noir saisis. Le corail noir, très apprécié en bijouterie, est protégé par la CITES. Cette ressource marine a été découverte par les gendarmes de la police de la route d'Antsirabe sur le toit d'un taxi-brousse en surcharge se rendant de Farafangana à Antananarivo. Le véhicule devait être mis en fourrière. Récemment, deux pêcheurs ont été pris en possession de coraux noirs dans le Sud-Est. La semaine passée, une ambulance a transporté des coraux. Elle a été arrêtée par les gendarmes du groupement d'Anosy.

► Environnement, aménagements, foncier

07/10 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG), plateforme de la société civile œuvrant pour l'instauration de la bonne gouvernance environnementale, veut nouer des actions préventives et répressives avec le Bianco pour contribuer à sauver ce secteur de l'emprise de la corruption. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la contribution des organisations de la société civile à l'éducation et à la mobilisation des citoyens en faveur de la lutte contre la corruption, tel que prévu par la loi anti-corruption. La recrudescence des crimes environnementaux menace les aires protégées et les réserves naturelles alors que la répression est faible, voire inexistante. Les jugements des crimes contre l'environnement sont souvent en demi-teinte, bien que cette infraction soit inscrite dans la charte de l'environnement. A cet effet, une convention entre l'AVG et le Bianco a été signée pour une durée de trois ans dans le but de rendre effective l'opérationnalisation d'une « *coalition anti-corruption spécialisée dans la lutte contre les trafics illicites des ressources naturelles* ». Un plan d'action concerté d'activités a été élaboré en annexe de la convention.

30/10 - L'AVG demande des sanctions exemplaires pour la protection des aires protégées. Pour l'AVG, le problème relatif à la justice environnementale est lié à la pauvreté de la population et à la pression démographique. Ce qui entraîne la recrudescence de l'insécurité et la gabegie des ressources naturelles. L'organisation dénonce également la corruption à haut niveau qui amplifie les atteintes à l'environnement. Elle demande la mise en application effective des lois en vigueur.

03/10 - Les rizières de la plaine du Betsimitatatra asséchées. En ce début de campagne culturale, le manque d'irrigation des rizières menace les récoltes. Alors que le repiquage du riz aurait dû commencer il y a un mois, de nombreux riziculteurs de la plaine du Betsimitatatra qui compte 30 000 hectares de rizières n'ont pas pu démarrer leurs activités. Alors que 80 % des habitants sont agriculteurs, certains ont préféré vendre leurs terres. Le directeur général de l'Apipa, organisme qui gère notamment l'irrigation dans la plaine d'Antananarivo, indique que seulement 26 millions de m³ d'eau ont pu être délivrés de la rivière Ikopa pour irriguer ces rizières au lieu des 56 millions nécessaires. En cause, entre autres, une saison des pluies plus courte cette année. Des risques de période sèche dus au manque de pluie pourraient avoir lieu en octobre sur les régions Nord y compris le nord de la région Atsinanana. En novembre, ce manque de pluie pourrait concerner le Sud ainsi que toute la partie centrale de Madagascar. La partie nord-est risquerait une période sèche en décembre. Paradoxalement, et en raison de la période cyclonique, les risques d'inondations dues aux pluies abondantes pourraient toucher début de 2022 le Nord-Est ainsi que le grand Sud, y compris l'extrême Sud.

08/10 - Menace sur la biodiversité : 11 individus appréhendés dans la forêt d'Ampasimpotsy (district de Brickaville). Une mission de contrôle réalisée avec Conservation internationale, gestionnaire de l'aire protégée, a permis de prendre en flagrant délit onze personnes. Les charges qui pèsent sur elles sont nombreuses : exploitation aurifère illégale, mise en place de pièges à lémuriens, construction illicite et défrichement de forêt. Les onze criminels environnementaux ont été transférés au parquet. Le ministère de l'environnement a organisé une séance d'information pour les communautés environnantes du corridor forestier Ankeniheny Zahamena (CAZ) où se situe la forêt d'Ampasimpotsy pour les sensibiliser à la législation forestière, à la lutte contre les feux de brousses et les feux de forêts.

01/10 - Projet de téléphérique à Antananarivo - Philippe Rajaona, analyste politique membre de la diaspora, s'interroge sur la pertinence de cet investissement de 152 millions d'euros financé par la France et qui sera réalisé par les entreprises Colas et Poma. « *Et si le peuple s'exprimait par des pétitions d'ici le 19 octobre 2021, date de la soumission de ce projet au Parlement ?* », écrit-il, ajoutant : « *Andry Rajoelina a donné les chiffres suivants. Population du Grand Tana : 3 millions d'habitants. Antananarivo intra-muros : 1,5 million. Nombre de passagers par jour des téléphériques : 40.000. Le calcul est vite fait : les téléphériques bénéficieront à 40.000 personnes sur 3 millions soit 1,3 % des habitants du Grand Tana. Les 2 lignes retenues soulageront-elles effectivement les bouchons ? (...) Pourquoi la ligne orange va-t-elle spécifiquement d'Ambohitovo vers Ambatobe ? Pourquoi le lycée français est-il cité en particulier ? Pourquoi déclarer que le trajet durera 13 minutes ? Car si la totalité des 2 lignes est de 12 km et que la ligne orange aura au minimum une longueur de 6 km, cela donne une allure de 27 km/h sans arrêt, sans décompte du temps de desserte des stations. Le ticket du transport par câbles téléphériques est évalué entre 3 000 et 4 000 Ar. (...) Pour un aller-retour, cela fera de 6 000 à 8 000 Ar par passager, par jour. Soit 4 euros par personne dans un pays où 75 % de la population vivaient sous le seuil international de pauvreté de 1,90 dollar par jour en 2019. Soulager les embouteillages par un transport urbain au-dessus du pouvoir d'achat, est-ce vraiment cela que demande le peuple, dont une très grande majorité ne possède pas une voiture ? Cette solution urbaine est-elle destinée uniquement à une CSP+++ ?* »

15/10 - Risques d'inondation : 700 000 personnes dans des conditions alarmantes à Antananarivo. Chaque année, des centaines de personnes sont sinistrées et évacuées à cause de la montée des eaux pluviales et usées. D'autres préfèrent se résigner et vivre dans des cases inondées par les eaux usées des environs. Le nombre de personnes vivant dans de telles conditions ne cesse d'augmenter et dépassera les cinq millions d'ici 2030.

18/10 - Le parc d'Ankarafantsika de nouveau la proie des flammes. La ministre Baomiatse Vahinala Rahanirina fait état de trois points de feu ayant une origine volontaire. Un présumé auteur de ces actes a été appréhendé. Près de 400 personnes prêtent main forte au ministère et aux forces de l'ordre. Fin septembre, 3 200 ha ont déjà été réduits en cendres dans ce parc. Il avait fallu cinq jours pour éteindre le feu. Le parc, qui s'étend sur une superficie de 136 513 ha, est représentatif de la forêt sèche de l'Ouest, dont la biodiversité est exceptionnelle.

Tribune écrit : « l'opinion commence à se poser des questions par rapport à cette série noire d'incendies qui seraient volontaires et sévissent dans plusieurs régions. Le plus déplorable, c'est notamment le manque de moyens pour lutter contre le feu. Certains endroits ne sont pas accessibles et le déploiement des appareils volants munis des poches d'eau s'avère pourtant être nécessaire mais l'Etat n'en dispose pas. »

20/10 - Tous les feux ont été éteints après trois jours de dur labeur. Le noyau dur du parc a été touché. « *Les sources d'eau qui permettent d'irriguer la plaine de Marovoay, qui est un des greniers à riz de Madagascar, se trouvent dans le parc. Brûler ces forêts nous expose à des problématiques économiques* », note le Dr Mamy Rakotoarijaona, directeur de Madagascar National Park, pour qui « *l'urgence est actuellement d'appréhender les personnes à l'origine de ces feux* ».

18/10 - La décharge d'Andranitra en feu étouffe la capitale. Pour la nième fois, des tonnes d'ordures ont pris feu. L'intervention des pompiers a duré 11 heures. En tout 1 000 m² de déchets ont été réduits en cendres. Une épaisse fumée toxique a recouvert le ciel des quartiers proches. Pour le responsable de la décharge, il s'agit d'un incendie volontaire. « *D'après notre hypothèse, l'auteur voulait brûler une partie d'Andranitra dans le but de trouver des fers. Il y en a également ceux qui veulent produire du compost à partir des cendres laissées après l'incendie* », avance-t-il. Lors du dernier incendie, il y a deux mois, 1/3 de la partie Nord a été touché. Le bilan fait état d'une surface touchée de 3 000 m².

20/10 - La loi sur les investissements de 2007 de nouveau dans l'objectif des dirigeants ? Risque élevé d'accaparement massif de terres selon le Craad-OI et le Collectif Tany⁷. A Madagascar, beaucoup de citoyens vivent encore dans l'angoisse et l'attente de la suite que donneront la Haute Cour Constitutionnelle et le président de la République à la refonte de la loi sur les propriétés privées foncières non titrées (PPN), adoptée par les députés dans des conditions douteuses le 30 juin 2021, bien que très défavorable à la majorité des citoyens. Un document daté de juillet 2021 nous apprend qu'une nouvelle version de la loi sur les investissements, autorisant les sociétés à capitaux majoritairement étrangers à acheter des terrains à Madagascar, serait en cours de finalisation. Dans le contexte actuel de recherche frénétique d'investisseurs pour la réalisation des grands projets et *velirano* (engagements) du président de la République, l'examen de cette loi sur les investissements suscite plusieurs réflexions développées dans le communiqué des deux organisations.

⁷ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/28/03/448497/130046385.pdf>

► Le « kere » dans le Sud - Famine, dérèglement climatique

27/10 - Dans une nouvelle enquête sur Madagascar, Amnesty International décrit ce que la population du Sud est en train de vivre⁸. Famine, souffrances, morts ; les conséquences du dérèglement climatique est déjà une réalité pour le pays. La crise climatique mondiale a aggravé la sécheresse dévastatrice qui touche le sud de Madagascar et a amené près d'un million de personnes au bord de la famine. Le pays se trouve en première ligne de la crise climatique. Un million de personnes sont confrontées à une sécheresse d'une ampleur catastrophique. Et, cette situation n'est pas prête de s'améliorer. Les projections concernant le dérèglement climatique indiquent que les sécheresses vont s'aggraver et qu'elles vont affecter de façon disproportionnée les populations des pays en développement. Face à cela, Madagascar fait partie des pays les plus vulnérables.

Les décès occultés des statistiques officielles. « *Il n'existe pas de statistiques officielles sur les morts dues à la sécheresse, qui a débuté en novembre 2020* », révèle Amnesty International dans son rapport sur la situation du Sud, ravagé par la sécheresse. *Midi*, qui rapporte ce constat, ajoute que ce sont les femmes et les enfants qui subissent un impact disproportionné de cette situation, notamment les foyers ayant une femme à leur tête et qui vivent de l'agriculture.

Amnesty conclut son enquête par quelques demandes à la communauté internationale La communauté internationale doit immédiatement apporter à la population de Madagascar touchée par la sécheresse une aide humanitaire accrue et des fonds supplémentaires pour les pertes et préjudices subis. Ensuite, les pays qui ont le plus contribué au changement climatique et ceux qui ont le plus de ressources disponibles doivent également fournir une aide financière et technique supplémentaire pour aider les personnes à Madagascar à mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique, notamment aux épisodes de sécheresse de plus en plus longs et intenses. À l'approche de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques COP 26 qui commence cette semaine, L'organisation appelle tous les pays à s'engager en faveur d'objectifs de réduction des émissions à la fois ambitieux et respectueux des droits humains, afin de maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 1,5°C ; à s'engager à abandonner rapidement les énergies fossiles, au lieu de compter sur des mesures de compensation qui retardent l'action pour le climat et risquent d'avoir des conséquences néfastes pour les droits fondamentaux ; à mettre en place un mécanisme mondial pour soutenir les personnes dont les droits ont été affectés, les États riches en assurant le coût via un financement nouveau, additionnel et non assujéti à un remboursement ; à garantir le droit à l'information et à la participation concernant les prises de décisions liées au climat pour les personnes affectées à tous les niveaux.

30/10 - Vahinala Raharinirina, ministre de l'environnement à la veille de la COP26 - - Le pays est en train de payer le prix fort du réchauffement climatique mondial⁹. En dépit du fait que Madagascar est au 173e rang mondial sur 188 pays en termes d'empreinte écologique, selon le Global Footprint Network en 2021. « *Le message que nous voulons porter pendant la COP26 est un rappel de l'engagement pris lors de la COP21 par les pays industrialisés qui émettent le plus de gaz à effet de serre (GES). Des promesses d'engagement ont été faites pour accompagner des pays comme Madagascar dans le financement de l'adaptation climatique. Ces engagements relatifs au fonds vert climat notamment n'ont pas été tenus (...)* D'ici 30 à 50 ans, si les engagements ne sont pas tenus, les LDC (Least developed countries) se modifieront et certaines îles seront tout simplement rayées de la carte. Madagascar appelle à l'aide depuis un bon moment pour être appuyé dans sa transition énergétique. **Il y a un arrière-fond d'injustice climatique qui s'installe de manière dangereuse et sur laquelle la voix des pays les plus faibles n'est pas forcément entendue (...)** Madagascar aimerait basculer à 50 % d'énergie renouvelable, mais cela suppose de lourds investissements avec une temporalité assez longue qui requiert un soutien crucial des pays du nord notamment, mais aussi de la Chine et des pays émergents. »

01/10 - Lutte contre le kere - Une partie du don du FMI affectée au relèvement du Sud. Un peu plus de trois mois après le colloque pour l'émergence du Sud, Andry Rajoelina est de retour dans cette partie du pays. Sur place, il a notamment parlé de la concrétisation des projets actés au terme des deux jours de débats à Taolagnaro. Des projets d'infrastructures qui seront financés par une partie de la manne décaissée par le FMI, d'un montant de 332 millions de dollars. La construction du pipeline qui transportera l'eau de la rivière Efao jusqu'à Ambovombe sera engagée rapidement. La réhabilitation de la RN 13 entre Ambovombe et Tolagnaro démarrera avant la fin de l'année. La partie de la RN13 partant d'Ambovombe jusqu'à sa jonction avec la RN7

⁸ <https://www.amnesty.fr/actualites/secheresse-a-madagascar-la-population-meurt-de-faim>
Synthèse en français : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr35/4874/2021/fr/>

Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/87/15/448497/130094603.pdf>

⁹ Cf. Blog Justmad- <https://p7.storage.canalblog.com/73/99/448497/130114685.pdf>

menant vers Ihosy sera également goudronnée. La construction de parcs solaires, dont jouiront les districts d'Ambovombe, Bekily, Betioky, Ampanihy, Amboasary, Beloha et Benenitra, a été annoncée.

En sa qualité d'observateur de la vie de la Nation, le Kmf/Cnoe exige des autorités davantage de transparence dans l'utilisation des 332 millions de dollars alloués par le FMI et crédités sur le compte de la Banque centrale. D'après le président de la République, une partie de ce fonds sera affectée au financement des projets d'urgence dans le Sud.

01/10 - 60 personnes formées au fumage de poissons à Amboasary Sud avec l'appui de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette formation avait pour but de « *résoudre les problèmes d'emploi et de pauvreté à Amboasary Atsimo et de renforcer la résilience des populations vulnérables dans le contexte de la famine et de la sécheresse* », peut-on lire dans le communiqué de l'Organisation.

02/10 - Projet Nutrisud en coopération avec la fondation française Mérieux et le groupe Nutriset : : 8 millions de compléments alimentaires par an pour 120 000 enfants malnutris du Sud. Une initiative de la première dame, Mialy Rajoelina, à travers son association Fitia. L'usine est opérationnelle. Son inauguration s'est déroulée à Tolagnaro en présence d'Andry Rajoelina. 600 tonnes de solution nutritionnelle sortiront de l'usine chaque année pour approvisionner les cantines scolaires des écoles des régions Anosy et Androy. Ce projet permettra aussi la création d'emplois indirects dans ces régions. Les femmes seront privilégiées et participeront au fonctionnement de l'usine et aux récoltes des matières premières, ce qui contribuera à leur autonomie financière. Selon les données statistiques des trois derniers mois émanant de l'Office national de nutrition (ONN), 15 % des enfants de moins de 5 ans des régions Anosy et Androy sont victimes de malnutrition aiguë. « *Notre objectif est de maintenir au-dessous de 5 % ce taux de malnutrition* », indique la coordonnatrice nationale de l'ONN, Hanta Marie Danielle Vololontiana.

04/10 - 689 ha de dunes de l'Androy ont été stabilisées par la plantation des lignes de sisal, de filaos et de lalanda (plantes rampantes), grâce au partenariat des ministères de l'environnement, de l'économie et des finances et du PNUD, ainsi qu'à la forte implication des communautés. Ces travaux permettent de protéger de l'ensablement 5 585 ha de terrains agricoles et de zones de pâturage mais ont également permis de stabiliser le revenu de plus de 19 000 ménages vulnérables. Les surfaces restantes à stabiliser sont estimées à 18 000 ha.

19/10 - Un pipeline depuis l'Anosy vers l'Androy. Le projet « Efaho » en bonne voie. Le fleuve, situé dans la région Anosy, à 104 km d'Ambovombe, a été proposé depuis 2004 comme l'une des meilleures solutions pour que les populations du district d'Amboasary et d'Ambovombe aient accès à l'eau. Un projet maintes fois annoncé mais jamais réalisé. Les problèmes techniques et financiers ont toujours été évoqués comme une entrave à sa concrétisation. Le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène a lancé un appel d'offres national pour les travaux de la première phase de construction du pipeline. 60 villages seront concernés par la distribution d'eau. Un réseau d'irrigation par aspersion devrait desservir 6 000 ha. Les travaux de cette première phase dureront 12 mois.

17/10 - Le Royaume Uni apporte une contribution de 3 millions de livres au PAM pour aider les populations des régions Androy, Anosy et Atsimo Andrefana à sortir de la sécheresse et de la crise alimentaire.

28/10 - Changement climatique en Afrique : 86 millions de migrants climatiques à prévoir d'ici 2050, selon la Banque mondiale. Des foyers de migration climatique pourraient apparaître dès 2030. A Madagascar, les motifs climatiques ont déjà contraint des familles entières et une partie de la population du Sud à quitter leurs terres pour migrer vers d'autres régions. Les effets du changement climatique (pénurie d'eau, baisse de productivité des cultures et des écosystèmes, élévation du niveau de la mer, ondes de tempête) contraindront de plus en plus les populations à migrer, affirme la Banque, et de souligner que « *certaines territoires deviendront moins hospitaliers sous l'effet du stress thermique, des événements météorologiques extrêmes et de la perte de terres* » tandis que d'autres « *pourraient devenir plus attrayants en raison des changements induits par le climat, comme la hausse des précipitations* ». En l'absence de mesures destinées à les maîtriser, ces bouleversements risquent d'entraîner des flux migratoires et d'aggraver la pauvreté et les conflits. L'autonomisation des femmes est avancée comme une démarche bénéfique afin d'améliorer le capital humain et de bénéficier du dividende démographique. « *Ces aspects seront des composantes importantes du renforcement de la résilience climatique dans les années à venir* », affirme Hafez Ghanem, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'Est et australe.

► Economie – Social

06/10 - La population malgache doublera vers la fin de l'année 2043¹⁰. Au milieu de l'année 2021, Madagascar compte 28 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions d'individus de plus qu'en 2018, année du recensement, indique l'Instat. A ce rythme, la population doublera vers la fin de l'année 2043 pour atteindre 51,5 millions d'individus, et la barre de 60 millions à l'horizon 2050, soit une densité d'un peu plus de 100 habitants au km² contre 43,4 hab./km² en 2018. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population est de 3,02 % en 2021. Entre 2019 et 2024, ce taux est resté au-dessus de 3,0 % – taux parmi les plus élevés au monde soit en moyenne 856 296 individus supplémentaires par an. A partir de 2025, et sous l'hypothèse de la mise en œuvre d'une politique rigoureuse en matière de contraception, ce taux commencera à se situer significativement en dessous de 3 % avec une valeur moyenne de 2,51 % sur la période 2025-2050, soit 1,1 million d'individus en plus par an. Cette année, la proportion d'individus âgés de plus de 15 ans est de 58,1 %. A noter qu'Analamanga reste la région la plus peuplée et que c'est la population de l'Androy qui s'accroît le plus vite. Les taux d'accroissement les plus élevés se trouvent dans trois régions du Sud victimes du kere : Ihorombe (4,01 %), Melaky (3,76 %) et Androy (3,64 %)

12/10 - L'indice synthétique de fécondité est de 4,5 enfants par femme au niveau national, selon une récente note de l'Instat. « Le niveau de fécondité a toujours été élevé, et ce, depuis 1992 jusqu'à nos jours, bien qu'il suive une tendance à la baisse », révèle la publication. La région Androy est en tête avec un indice de 6,2 enfants par femme, suivie par la Sava (5,4) ; le Melaky (5,3) et l'Atsimo Atsinanana (5,1). L'Instat révèle également que la région Analamanga affiche le plus faible indice avec 3,3 enfants par femme, un taux proche de l'objectif fixé par les autorités, à 3,0. L'Instat indique également que 408 mères sur 100 000 naissances vivantes sont décédées des suites de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, selon des données de 2018. « 40,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou en union utilisent une méthode de contraception moderne ». Un taux qui aurait connu une hausse progressive et soutenue depuis les années 1990. Le chiffre serait passé de 5 % à 10 % entre 1992 et 1997, puis à 18,3 % en 2003 pour atteindre la valeur actuelle. L'objectif fixé par l'État étant un taux d'utilisation de 60 %. Les besoins exprimés et non satisfaits en matière de planification familiale sont actuellement de l'ordre de 18,4 %. L'objectif des autorités est de réduire ce taux à 8 %.

01/10 - Depuis 1993, la population d'Antananarivo a augmenté de 150 %, un taux de croissance qui est l'un des plus élevés au monde. Une situation due, entre autres, à l'exode rural. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les migrants à Antananarivo et ses alentours sont principalement des jeunes entre 15 à 35 ans qui cherchent à améliorer leur qualité de vie. La majorité sont arrivés il y a moins de 5 ans et proviennent des Hautes-Terres.

01/10 - Le conseil des ministres a décidé l'exonération des droits et taxes douaniers pour l'importation de 165 vaches laitières normandes et montbéliardes. Il s'agit d'un projet présidentiel piloté par le ministère de l'agriculture et de l'élevage, destiné à améliorer la production laitière de la Grande île. Il y a un an, le ministère avait annoncé l'importation de 1 000 vaches laitières. Ces 165 vaches de France correspondent à un 1er lot d'importation, indique-t-on. Malagasy Dairy Board (MDB), en charge de la promotion des produits laitiers et également de l'élevage de vaches laitières, indique que cette filière est porteuse : malgré les 60 000 éleveurs et agriculteurs qui évoluent dans ce secteur, la production laitière reste encore très faible par rapport aux moyennes internationales. La population ne consomme que 5 à 7 kg de produits laitiers par habitant et par an alors que la moyenne en Afrique est de 20 kg et que chaque français consomme 250 kg de produits laitiers par an. Le cheptel bovin compte environ 9 millions de têtes et seuls 90 000 sont des vaches laitières. La production annuelle est encore bien loin de satisfaire les besoins de la population. L'objectif, à travers cette importation massive, est d'augmenter la production de 10%, soit 490.000 litres supplémentaires et également d'implanter ces deux races réputées.

19/10 - L'insémination artificielle pour l'amélioration de la race bovine malgache a été lancée par le vice-ministre de l'élevage dans le district de Tsiroanomandidy. L'insémination artificielle utilisant la race limousine vient en réponse à la régression du poids des zébus malgache (de 200 à 250 kg actuellement), impactant la filière viande bovine. La technique permettra d'augmenter le gabarit de la descendance de 450 à 500 kg, un gain de capital et un surplus de revenus pour les producteurs et éleveurs.

04/10 - Filière bovine : L'Etat impliqué dans le processus de traçabilité basé sur la digitalisation. Le projet Livestock identification and traceability system (LITS), financé par la Société Financière Internationale (SFI), un groupe de la Banque mondiale, est destiné à améliorer l'identification et la traçabilité du bétail, de manière infalsifiable. Le projet va faciliter le suivi sanitaire des cheptels et contribuer à lutter contre les trafics de bovidés, source d'insécurité en zone rurale. Le marquage de 50 000 zébus dans quatre régions (Anosy, Atsimo Andrefana, Ihorombe et Androy) sera achevé d'ici la fin de l'année. À terme, le projet LITS devrait

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/13/44/448497/129960194.pdf>

booster la filière pour qu'elle contribue à l'autosuffisance alimentaire du pays. Il s'agit de plus d'une étape décisive vers l'ouverture du secteur de l'élevage aux marchés d'exportation.

01/10 - Selon l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM), la Grande île est idéale pour tout projet dans le secteur de l'agri-business dans l'océan Indien. Plus de deux tiers de sa population vivent en milieu rural et constituent une source de main-d'œuvre abondante et compétente avec une longue tradition en agriculture, élevage et pêche. Plus de la moitié de ces ruraux sont des actifs potentiels. En outre, au moins la moitié des 60 millions d'hectares de superficie totale de la Grande île peuvent accueillir des activités agricoles potentiellement rentables et 18 millions d'hectares sont encore disponibles. Madagascar peut naturellement devenir le grenier de l'océan Indien. Une large gamme de produits tropicaux et tempérés peut être produite grâce à la diversité des conditions pédoclimatiques et à l'existence de ressources en eau pour l'irrigation et la production d'énergie, avec plus de 2 000 km de rivières.

09/10 - La récolte du clou de girofle perturbée par les spéculations. La récolte et la préparation des clous de girofle pour l'exportation a commencé dans le nord-est et le sud-est. Deuxième produit d'exportation après la vanille, le girofle est l'un des produits de rente qui fait entrer le plus de devises, avec pour client principal l'Inde. Mais alors que la campagne vient de débuter et que la production de girofle est estimée à 15 000 tonnes cette année, le groupement des exportateurs de girofle et autres épices de Madagascar dénonce la prolifération des spéculations qui nuisent à la filière. Une spéculation conséquence de la petite récolte de girofle annoncée en Indonésie, concurrent de la Grande Ile et premier producteur de cette épice dans le monde. Avec un girofle à 16 000 Ar le kilo auprès des agriculteurs alors qu'il était à 12 000 l'année dernière à la même période, les exportateurs s'inquiètent étant donné que pour l'heure personne ne sait à combien les importateurs indiens vont acheter. Des entreprises opportunistes qui n'ont pas d'expérience mais pensent pouvoir se faire de l'argent en vendant du girofle feraient monter les prix. Une spéculation venant de sociétés inexpérimentées qui peut avoir un impact sur la qualité du girofle de Madagascar. Le président du groupement des exportateurs réclame un « *nettoyage de la filière*. » « *Dès le début, il a été imposé que toute entreprise qui ne paie pas ses impôts ou qui passe outre l'obligation du rapatriement de devises ne doit pas figurer dans la liste agréée des exportateurs* », rappelle-t-il. Le souci vient du fait que selon certains opérateurs, l'exploitation de la vanille ne marchant pas très bien en ce moment, les spéculateurs se rabattent sur le girofle, déplore-t-il.

11/10 - Un incendie dévastateur a frappé deux quartiers de Farafangana. Bilan un mort et plus de 1 000 maisons réduites en cendres. Le ministère de la population a décompté 3 700 personnes sinistrées issues de 880 ménages. L'origine du feu reste inconnue. Une cause de la propagation rapide du feu provient du retard d'intervention des pompiers qui ne seraient arrivés sur les lieux qu'une heure et demie après le début de l'incendie. A cela s'ajoute des problèmes de groupes électrogènes et de transport d'eau.

14/10 - Air Madagascar : procédure collective d'apurement de passif enclenchée. Le conseil des ministres a décidé d'ouvrir la procédure collective d'apurement de passif de la compagnie. Une sorte de dépôt de bilan. La compagnie présente un déficit qui s'élève à 80 millions de dollars. L'absence de rigueur dans sa gestion financière, la corruption et le népotisme dans la gestion du personnel a accéléré sa chute. Les charges fixes ne cessent de croître et sont alourdies par des employés en sureffectif. Les factures de location de la flotte d'avions pèsent exagérément. On ignore pour le moment comment l'État va procéder pour ce redressement. Les dettes étant apurées, il deviendra incontournable de rechercher un partenaire.

L'Express écrit : « Effacer la dette est une chose, trouver de quoi relancer la compagnie en est une autre. Air Madagascar aujourd'hui c'est un millier d'employés et un petit avion. C'est plus un aéro-club qu'une compagnie nationale. Comme vraisemblablement, Air Madagascar doit être prêt le 23 octobre et le 6 novembre pour s'aligner avec les compagnies de la région ou d'Europe, on se demande comment on va procéder au rebaptême de l'air d'Air Madagascar »

18/10 - Air Madagascar (la maison mère), fusionnera avec sa filiale Tsaradia assurant les vols domestiques et deviendra Madagascar Airlines. La location d'un Boeing 787 est annoncée avec équipage, maintenance et assurance, pour desservir la ligne Antananarivo-Paris à compter de l'ouverture des frontières, le 6 novembre, avec deux fréquences par semaine. Son A340, en cours d'immatriculation, va être mis sur la destination chinoise. L'autre A340 attend l'acquisition de moteurs pour reprendre son envol. Le litige avec Air France pour la location-vente de ces A340, ayant débouché sur une amende de 46 millions d'euros infligée par le tribunal de commerce de Paris, serait résolu par le biais d'une médiation. Madagascar Airlines prévoit également de louer un Embraer E 190 pour les vols domestiques et régionaux. La compagnie fusionnée devra remettre à flot son centre de maintenance. « *Une compression massive [des effectifs] à visage humain* » est annoncée pour résorber les sureffectifs.

14/10 - Vonjy Andriamanga, directeur général de la Jirama depuis fin 2019 a été remercié. La Jirama croule sous les dettes que la Banque mondiale a déclarées en mars se chiffrent à un milliard de dollars. Depuis 2009, la Jirama a accumulé un déficit opérationnel d'environ 3 700 milliards Ar soit un milliard de

dollars. Un déficit créé par le maintien d'une politique tarifaire inefficace du secteur de l'électricité. Les dettes courantes ont du mal à être payées et les fournisseurs n'honorent plus les commandes. Les délestages reviennent à la charge depuis ces trois derniers mois, et ce dans toute l'île. Le retour à l'équilibre, prévu pour 2023, a été reporté au plus tôt à 2028.

17/10 - Covid-19 : les entreprises en quête d'une relance économique. Alors que la crise sanitaire engendrée par la pandémie a provoqué la fermeture de nombreuses entreprises et mis au chômage des milliers de Malgaches, le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) a tenu son assemblée générale. L'état des lieux après un an et demi de pandémie et des frontières fermées est inquiétant. Les entrepreneurs de la Grande Île se disent dans l'attente et l'incertitude. Si les entreprises minières et textiles ont su rebondir depuis quelques mois, la reprise reste incertaine pour la plupart des secteurs, notamment ceux de l'agriculture et du tourisme. Les entrepreneurs demandent au gouvernement une stratégie concrète de relance économique à court terme et à moyen terme. Parmi les mesures proposées par le GEM, un soutien à l'investissement local et étranger sous la forme d'incitations fiscales et de facilitation de procédures de création et de financement d'entreprises.

18/10 – « Cinquième refonte du code du travail : pour quelle effectivité ? » s'interroge le SeFaFi dans un communiqué¹¹. Le ministère du travail a lancé le processus en septembre 2020. Les travaux des parties prenantes, dont ceux du CNT (Conseil national du travail) ont repris en juillet 2021, pour faire adopter un projet de code renouvelé lors de la session du Parlement, ce mois d'octobre. Cette refonte est-elle pertinente ? A-t-on bien cerné la problématique actuelle de la réglementation du travail à Madagascar ? Est-ce le moment opportun de procéder à cette refonte ? A-t-on mis en place la meilleure organisation pour le pilotage du processus ? Utilise-t-on la bonne approche et les bonnes méthodes : tous les acteurs et les parties prenantes concernés ont-ils été informés et mobilisés convenablement ? ; a-t-on tiré les bonnes leçons du passé ? ; a-t-on bien inventorié, analysé et évalué ce qui a été commencé et réalisé ? ; a-t-on bien explicité les bases idéologiques, la vision et les objectifs de la refonte et ont-ils été suffisamment débattus ? ; quelles évolutions sociétales et /ou institutionnelles veut-on promouvoir à travers ce processus ? ; et quelles mesures compte-t-on prendre pour s'assurer de la qualité d'une réglementation renouvelée du travail ? Autant de questions auxquelles le SeFaFi tente d'apporter son éclairage et des éléments de réponse.

17/10 - « Au bidonville La Réunion Kely, on vend des ordures pour survivre » titre RFI¹². À Madagascar, près de 80 % (77,4 %) de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec moins de deux dollars par jour, selon les statistiques de la Banque mondiale. Dans la capitale, qui fait face à une pression démographique très forte, les habitations de fortune et les bidonvilles sont de plus en plus nombreux. Entre aigreur et résignation, leurs habitants tentent de survivre au quotidien. Les centaines d'habitants de ce bidonville vivent de la récupération de déchets qu'ils alignent devant leurs habitations faites de bâches et de planches de bois. Avec la crise engendrée par la pandémie, 1,4 million de Malgaches sont tombés dans l'extrême pauvreté en 2020, selon la Banque mondiale.

► Coopération, bailleurs de fonds

07/10 - Madagascar - Royaume Uni : un accord de partenariat en gestation. Ce rapprochement entre les deux pays fait suite au retrait du Royaume Uni de l'UE. La décision de signature de l'accord a été adoptée en conseil des ministres le 4 août. Le ministre de l'industrie, Edgard Razafindravahy, entend associer la Grande Bretagne au projet « *One district - one factory* » consistant à implanter des unités industrielles dans chaque région.

08/10 - Extension du port de Toamasina - Cérémonie de pose de la première pierre de la 2e phase. Il s'agit du plus grand projet de coopération du Japon jamais réalisé à Madagascar. Le projet est financé par un prêt concessionnaire du Japon (411 millions de dollars). Il vise à tripler la capacité du port. L'ensemble des travaux est prévu de s'achever en 2026. L'objectif est de renforcer la connectivité régionale dans le cadre de la vision FOIP (Free and Open Indo-Pacific) que le Japon promeut avec d'autres pays partenaires.

20/10 - Un mémorandum d'entente a été signé par la présidente de l'Assemblée nationale et l'ambassadrice de Chine, Xiaomei Guo. L'accord porte sur l'embellissement et la réhabilitation des locaux de l'Assemblée nationale et l'octroi d'un financement de 15 millions de dollars dans le cadre des projets de développement de cette institution.

¹¹ Cf. Blog Justmad - <https://p3.storage.canalblog.com/35/50/448497/130035575.pdf>

¹² <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211017-madagascar-au-bidonville-la-r%C3%A9union-kely-on-vend-des-ordures-pour-survivre>

22/10 - Eau, assainissement et hygiène : une enveloppe de 24,5 millions de dollars pour 120 communes. Pour atteindre au moins 60 % d'accès à l'eau potable d'ici 2023, le Fonds des Nations unies pour l'enfance et le ministère de l'eau ont mis en place un programme conjoint de deux ans qui devrait bénéficier à 1,5 million de personnes dans neuf régions. 77 %. C'est le taux de la population qui n'a pas accès à un service d'hygiène de base, ce qui représente environ 20 millions de personnes.

26/10 - Le FMI et les autorités malgaches sont parvenues à un accord sur la première revue du programme économique au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)¹³. L'accord sera soumis à l'approbation du conseil d'administration du FMI, en décembre. L'achèvement de la revue permettrait le décaissement de 69 millions de dollars pour couvrir les besoins de financement extérieur et budgétaire. Le communiqué du FMI mentionne notamment : « *Après une contraction de 7,1 % du PIB en 2020, l'économie se redresse progressivement. La croissance devrait atteindre 3,5 % en 2021, soutenue par les secteurs minier, textile et des services. Les tensions sur les prix des denrées alimentaires sont réapparues, appelant à une action politique rapide pour soutenir les personnes à faibles revenus. (...) L'accord de 40 mois au titre de la FEC soutient la reprise à Madagascar après la pandémie et fournit un financement pour préserver les dépenses prioritaires.* »

Taux de change au 31/10/21 : 1 euro = 4 581 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.

¹³ <https://actu.orange.mg/fmi-un-accord-au-niveau-des-services-sur-la-premiere-revue-du-programme-economique-de-madagascar-au-titre-de-la-fec/>